

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance C.L.S.P.D. 2023/2026

Territoire La Colle-sur-Loup



AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Préambule :

La loi n°2021-46 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés comporte plusieurs dispositions et concerne notamment la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour les communes de plus de 5 000 habitants.

*La prévention de la délinquance est une ambition exigeante, mais les bénéfices que peut en tirer la société justifie amplement que l'on y consacre les moyens nécessaires.
Il s'agit de protéger et d'épargner des victimes potentielles, de faire diminuer le sentiment d'insécurité, d'éviter à des jeunes en perdition les risques d'une vie précocement gâchée.*

Si le Maire pilote la politique de prévention de la délinquance sur sa commune depuis les lois d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, il ne peut agir efficacement qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs publics qui travaillent quotidiennement à ses côtés à la mise en œuvre des politiques publiques en la matière.

En parallèle de la création de ce CLSPD, il faut continuer à développer une politique de la jeunesse qui est un engagement quotidien pour la commune de La Colle-sur-Loup.

En multipliant les moyens, elle met en œuvres des actions et des projets pour accompagner les jeunes dans la construction de leur identité, l'apprentissage de leur autonomie, de la citoyenneté et du respect des règles de vie en société.

A ce titre elle assure notamment une mission de Prévention primaire auprès de la jeunesse colloise, qui favorise l'écoute, le dialogue actif basé sur la confiance établie avec les jeunes, un soutien dans la réalisation des projets et une mise en relation avec un réseau de partenaires, professionnels et institutionnels.

Par ailleurs, dans l'objectif d'aider les jeunes en difficulté et d'identifier les mesures à mettre en place une cellule de veille réunit les différents partenaires éducatifs du territoire.

Le Pôle Prévention de La Colle-sur-Loup a ainsi, depuis plusieurs années, guidé et soutenu de nombreux jeunes, avec succès, notamment grâce à l'investissement des responsables et partenaires qui assurent avec efficacité et passion une double mission d'information et de prévention.

C'est la raison pour laquelle la commune de La Colle-sur-Loup souhaite la mise en place d'un C.L.S.P.D. qui finalisera ainsi le travail réalisé par les équipes sur le terrain et les actions menées par la municipalité.

Le Maire,

Jean-Bernard MION.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

I/ Diagnostic territorial

A. Les différentes sources du Diagnostic.....	8
B. La situation générale de La Colle-sur-Loup.....	11
C. Les données socio-économique.....	17
D. Les données concernant la délinquance.....	25
E. Les données sur les actions de prévention.....	27

II/ Plan Local de sécurité et de Prévention de la délinquance

2023/2026 :

A. La définition du périmètre de compétence du CLSPD.....	35
B. Articulations avec les autres politiques publiques	36
C. Les partenaires.....	37

III/ La Gouvernance et organisation du CLSPD

A. L'organisation.....	41
B. Le rôle du coordinateur.....	43
C. Les outils du CLSPD.....	43

IV/ Les Axes stratégiques prioritaires

A. Axe 1 : Lutter contre les violences en milieu scolaire.....	45
B. Axe 2 : La responsabilité parentale.....	45
C. Axe 3 : La primo délinquance.....	46

V/ Veille et évaluation.....47

Annexes

- Annexe 1 : Charte de Prévention du Territoire collois
- Annexe 2 : Charte de déontologie et de partage de l'information
- Annexe 3 : Livret d'accueil aux familles

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

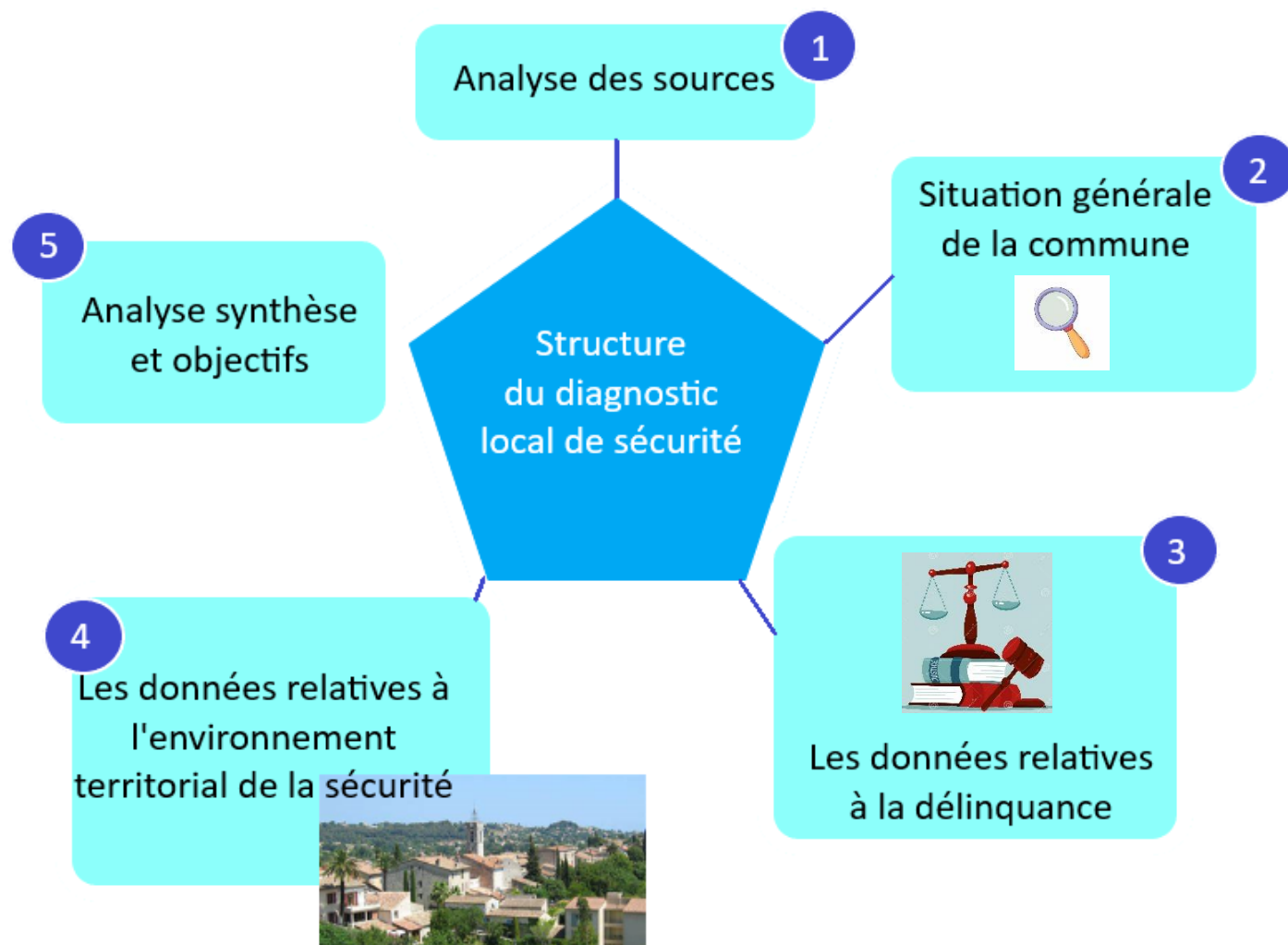
➤ Définition

Un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) est une étude réalisée par une commune visant à établir un audit de l'ensemble des problématiques de sécurité rencontrées sur son territoire de compétence. Cela comprend également un audit des actions conduites par la collectivité dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Dans le cadre du décret n°2012-2 du 2 janvier 2012, le préambule prévoit la mise en place d'un diagnostic local de sécurité. Son article 1^{er} cite les éléments contextuels de mise en œuvre de ce diagnostic, l'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité compétentes avec le concours de la commune et des différents partenaires institutionnels et associatifs.

Le C.L.S.P.D. fait apparaître les besoins et priorités suivants :

- ✓ La lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ;
- ✓ La prévention et la lutte contre les violences à l'Ecole ;
- ✓ La responsabilisation des parents ;
- ✓ La prévention situationnelle en général ;
- ✓ La vidéoprotection ;
- ✓ La prévention de la récidive ;
- ✓ La lutte contre les violences intrafamiliales et l'accueil des victimes.



Recueil des données sociodémographiques**Aspects démographiques :**

Population, distribution de la population selon âge, sexe...

Données INSEE : statistiques publiques

Aspects socio-économiques :

Logement, taux de chômage, taux de scolarité, revenu moyen par foyer...

Recueil des données de la délinquance

Nombre de faits constatés	L'état 4001 : la délinquance générale, la délinquance de proximité, les quatre agrégats de l'Observatoire National de la Délinquance, le taux de délinquance
Nombre de faits élucidés	
Étude structurelle des mis en cause : Majeurs, mineurs,	
Nombre de victimes directes de violence	

Recueil des données : inventaire des actions de prévention

Actions de prévention de la délinquance	Dispositifs territoriaux de prévention de la délinquance
Actions visant à améliorer la sécurité routière	Préfecture - commune - association
Actions menées à l'intention de la jeunesse	Préfecture - commune - association
Actions pour le développement social d'un quartier	Commune - association
Action de prévention situationnelle et de prévention technique de la malveillance	Police ou gendarmerie, commune, bailleurs...

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04 05 2023 17-DE

Reçu le 12/05/2023

Recueil de données relevant de l'environnement territorial de sécurité**Les données municipales :**

- Les infractions au code de la route (stationnement, vitesse...)
- Les nuisances (sonores, salubrité...)
- Les dégradations (mobiliers urbains, tags...)
- Les dégradations de véhicules automobiles (vols d'accessoires, incendies...)
- Les rassemblements provoquant des troubles à la tranquillité publique
- Les médiations (voisinage, scolaire...)
- Les accidents de la voie publique

Les rapports d'activité et statistiques de la police municipale et des services municipaux

Données de l'Inspection d'Académie pour l'absentéisme scolaire, les sorties sans qualification et les incidents répertoriés dans les écoles, collèges et lycées

L'Education Nationale

Données de la délinquance dans les transports en commun

Le service de transport urbain

Les feux de véhicules et mobiliers urbain sur la voie publique.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Les problématiques de sécurité des centres commerciaux

Les rapports d'activité et statistiques des centres commerciaux

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

HISTORIQUE ET ATTRAIT TOURISTIQUE:

Village très agréable, entouré de collines boisées, la commune de la Colle-sur-Loup s'étend sur 982 hectares, à 103 mètres d'altitude. Elle se situe dans les Alpes-Maritimes, à proximité des communes de Saint-Paul de Vence, de Vence, de Villeneuve-Loubet et de Cagnes-sur-Mer.

Elle offre à ses habitants un cadre de vie privilégié. Son attrait architectural, la quiétude des rives du Loup, en font un lieu recherché des touristes l'été et des actifs de la région le reste de l'année.

Fondée par des paysans éloignés des remparts de Saint-Paul de Vence sous François 1er, officialisée sous la révolution en 1792, l'histoire de la commune fut longtemps liée à ses activités agricoles. La culture du blé, de l'olivier, de la vigne et des arbres fruitiers alimentait les moulins et les marchés.

Le commerce du bois, les potiers, les tisserands, faisaient également vivre le village.

Mais l'arrivée des plantes à parfum au XIX^{ème} siècle va détrôner ces cultures traditionnelles, de telle façon que la Colle-sur-Loup devient l'une des premières communes de production de roses des parfumeurs Grassois. Ainsi la célèbre rose de mai et la fête qui lui était consacrée étaient célèbres dans tout le département.

Aujourd'hui, l'activité de la Colle-sur-Loup est essentiellement tournée vers les loisirs avec un centre de vacances, un centre d'équitation, des hôtels, des restaurants, des campings, il subsiste encore une agriculture de primeurs, d'oliviers et d'agrumes.

Le développement de la technopole de Sophia-Antipolis sur les communes avoisinantes a créé depuis 20 ans un nouveau marché du travail, dans des entreprises de haute technologie et a provoqué un afflux des populations actives, relativement jeunes, fortement requérantes de logements, d'équipements et de services publics.

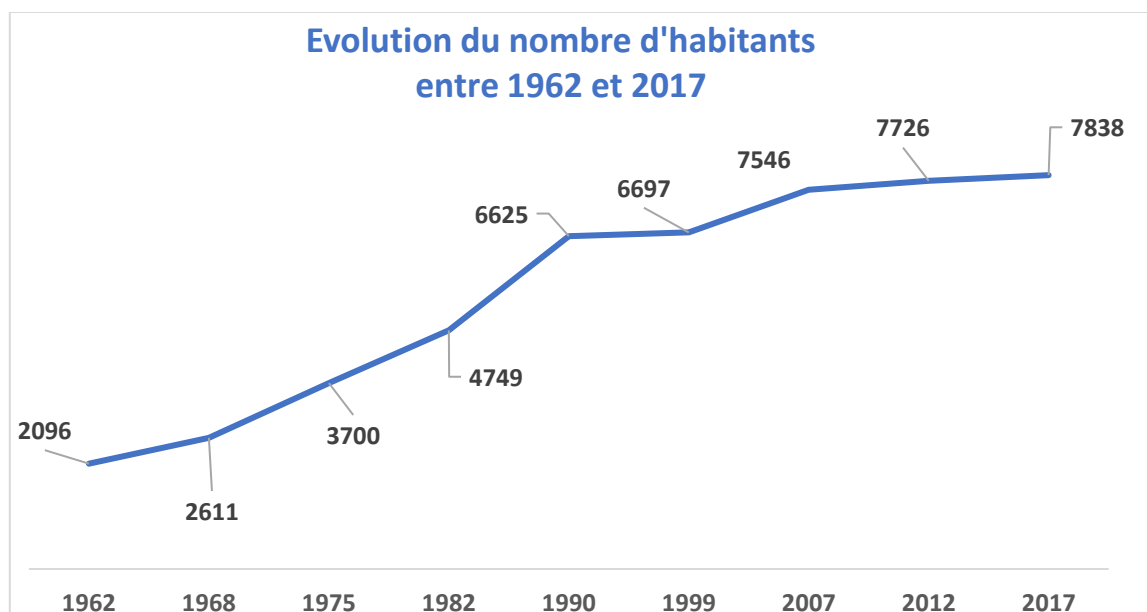
Dans une logique de développement concerté avec les communes du littoral, du moyen et du haut pays, la Colle-sur-Loup a rejoint depuis le 1er janvier 2002 la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (C.A.S.A.), dans un ensemble intercommunal de 16 communes et d'environ 175 868 habitants (Source Insee). Aujourd'hui la CASA représente une population de 179 296 habitants.



La population en 2017 de la Colle sur Loup est de 7838 habitants pour une superficie de 9,8 km². La commune est située dans un bassin d'emploi très actif à proximité de Sophia-Antipolis.

Evolution de la population de la Colle sur Loup de 1962 à 2017

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Nbre d'habitants	2096	2611	3700	4749	6025	6697	7546	7726	7838
Taux d'évolution		24,70%	41,70%	28,35%	26,90%	1.10%	12,70%	2.40%	1.45%



Entre 1962 et 2007, la population est en évolution constante et se stabilise depuis 2012. Ce phénomène s'explique par le taux de natalité, le solde migratoire positif mais également par la qualité et la quantité d'infrastructures dont s'est dotée la commune de la Colle-sur-Loup.

2017-Répartitions des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans.

	Nombre	Proportions
Ensemble	2345	100%
Aucun enfant	1145	48.8%
1 enfant	535	22.8%
2 enfants	510	21.7%
3 enfants	135	5.8%
4 enfants et plus	20	0.9%

AR Prefecture		Population de la Colle sur Loup par âge et par sexe	
006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE Reçu le 12/05/2023		2017	%
Ensemble		7838	100.00
0 à 14 ans		1354	15.90
15 à 29 ans		1096	12.90
30 à 44 ans		1307	16.80
45 à 59 ans		1777	23.00
60 à 74 ans		1497	19.30
75 ans ou plus		807	12.10

La plupart des familles à la Colle sur Loup sont composées de 1 à 2 enfants. Les familles ayant plus de 3 enfants ne représentent que 6.7% du total des familles Colloises.

Près de la moitié des familles (48.8%) n'ont pas d'enfants de moins de 25 ans.

Nombre de couples avec enfants et familles monoparentales en 2017		
	Nombre	Proportions
Ensemble	7735	100%
Un couple avec enfants	3975	51.38%
Une famille monoparentale	820	10.60%
<i>Hommes seuls avec enfants</i>	240	3.10%
<i>Femmes seules avec enfants</i>	535	6.91%
Couples sans enfants	1990	25.72%

Analyse générale:

La population vivant à la Colle sur Loup est composée en grande partie d'actifs, vit majoritairement en famille.

Cette population bénéficie des infrastructures de loisirs développées par la commune. Les quatre écoles et le collège sont également un attrait pour les couples ayant des enfants.

Le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 77.2%. Il est inférieur de 5.9% à celui du département (83,2%).

Néanmoins, le taux de chômage de 8.40% est largement inférieur au département (11.30%).

La population est majoritairement salariée avec des revenus supérieurs à la moyenne du département grâce à la proximité du bassin d'emploi de Sophia-Antipolis (hautes technologies).

Les enfants de La Colle sur Loup sont répartis sur 4 écoles publiques et un collège :

ETABLISSEMENT	ADRESSE	NOMBRE DE CLASSES
Groupe scolaire Daniel PENNAC	Chemin du Béal	- 3 classes maternelles - 8 classes élémentaires
Groupe scolaire Pierre TEISSEIRE	Chemin Notre Dame	- 2 classes maternelles - 5 classes élémentaires.
Ecole élémentaire Noël LANZA	Place de la Libération	- 8 classes élémentaires - 1 classe inclusive
Ecole maternelle Le BRUSQUET	Chemin du Brusquet	-5 classes
Collège Yves KLEIN	Chemin de l'Escours	- 27 classes

Composition des locaux accessibles :

ECOLE LANZA	ECOLE PIERRE TEISSEIRE	ECOLE DANIEL PENNAC	ECOLE DU BRUSQUET
1 cour	2 cours dont une en gazon synthétique	2 cours	2 cours
2 salles d'activités	1 salle polyvalente	1 très grande salle plurivalente	1 grande salle polyvalente
Proximité du complexe sportif	1 City stade/1préau	1 mini city stade	Proximité du complexe sportif
1 BCD	1BCD	1 BCD	1BCD
	1 dortoir	1 dortoir	1 dortoir
1 salle de restaurant	1 salle de restaurant avec 2 espaces	1 salle de restaurant avec 2 espaces	1 salle de restaurant
10 classes 1 salle d'activités 1 salle de réunion	7 classes 2 ateliers	11 classes 5 ateliers	4 classes 1 salle d'activités

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE

Reçu le 12/05/2023

✓ La crèche "Ô P'tits Mômes"

Les Crèches

Située dans le village au sein de l'école du Brusquet, elle accueille 15 enfants âgés **de 15 mois à 4 ans de 8h à 18h du lundi au vendredi**.

✓ La crèche associative "Les Gros Câlines"

Dans les locaux situés au Parc de la Guérinière, cette structure permet un **mode de garde souple pour les enfants de 3 mois à 3 ans, sur une plage horaire de 8h à 18h** (fermeture 5 semaine/an).

La structure offre un mode de garde de 15 places.

La Cuisine Centrale

Installée depuis 2013 au sein de l'Ecole Daniel PENNAC, la cuisine centrale prépare les repas des quatre écoles, des accueils de mineurs, de la crèche municipale Ô p'tits Mômes et de la structure associative multi accueils « les Gros Câlines ».

Ce sont 790 repas par jour qui sont préparés pendant le temps scolaire et livrés en liaison chaude sur les différents satellites.

Elle propose également des commissions de menus enfants afin d'accompagner les écoliers vers une compréhension de la nutrition et de la nécessité d'avoir un équilibre alimentaire pour une meilleure santé.

Le Point Information Jeunesse (P.I.J.)

Situé à proximité du collège et implanté au sein du Gymnase Emilie FER il est ouvert tous les jours.

Les équipements sportifs

La politique éducative de la commune de la Colle-sur-Loup s'exprime dans différents champs d'interventions dont le sport.

Il est ainsi proposé une très grande variété d'activités sur les différents temps libres de l'enfant, à travers les structures sportives :

- ✓ **La Piscine** complexe en cours de restructuration, livraison juin 2024.
- ✓ **Le gymnase** « Emilie FER » : une grande salle sportive et un dojo.
- ✓ **Le stade** « Marcel LAURENT » : en synthétique, avec une piste d'athlétisme, une aire de lancer de poids et une fosse de saut en longueur.
- ✓ **La base de kayak** située Chemin de Fuonsanta.
- ✓ **Le Parc de la Guérinière** : un parcours de santé, une halle de sport couverte.
- ✓ **Les city stade** : Un situé au-dessus au gymnase Emilie FER et l'autre, à côté de l'Ecole Pierre Teisseire.
- ✓ **Un terrain de pétanque**.
- ✓ **Un bike parc**, situé au parc de la Guérinière.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 568	100,0	3 737	100,0	4 315	100,0
Résidences principales	3 018	84,6	3 081	82,4	3 240	75,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	397	11,1	447	12,0	780	18,1
Logements vacants	153	4,3	209	5,6	295	6,8
Maisons	2 764	77,5	2 894	77,5	3 095	71,7
Appartements	740	20,7	791	21,2	1 164	27,0

✓ Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2008	2013	2019
Ensemble des résidences principales	4,1	4,1	4,1
Maison	4,5	4,5	4,5
Appartement	2,8	2,8	2,8

✓ Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 201

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	3 240	100,0	7 767	4,1	1,7
Depuis moins de 2 ans	277	8,6	663	3,4	1,4
De 2 à 4 ans	548	16,9	1 403	3,5	1,4
De 5 à 9 ans	538	16,6	1 495	4,0	1,4
10 ans ou plus	1 876	57,9	4 205	4,4	2,0

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE

Recu le 12/05/2023

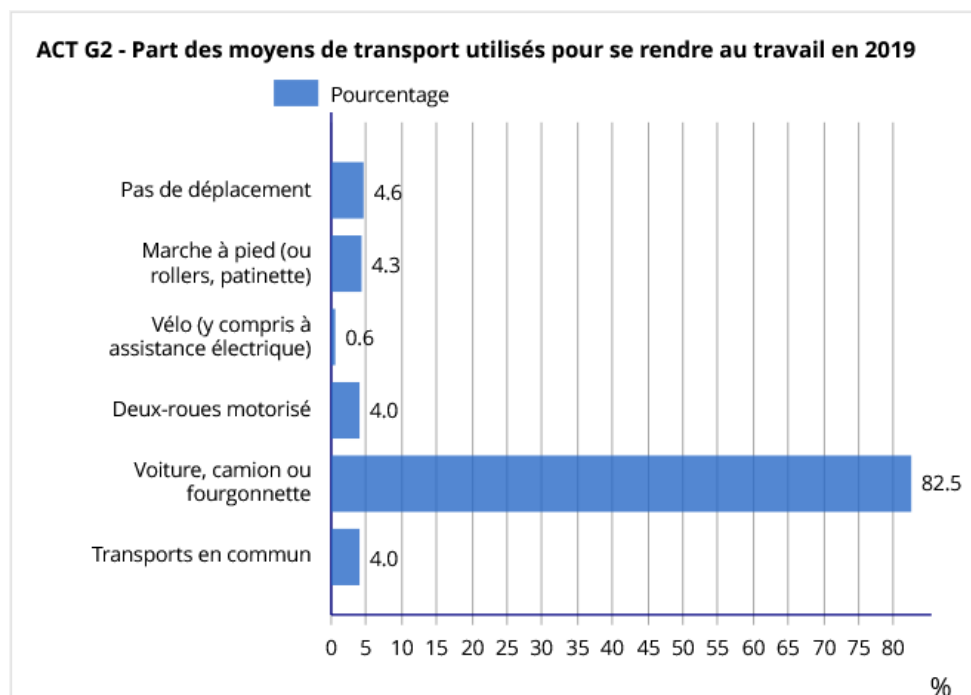
Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	3 018	100,0	3 081	100,0	3 240	100,0	7 767	16,0
Propriétaire	2 216	73,4	2 280	74,0	2 355	72,7	5 744	18,8
Locataire	629	20,8	640	20,8	757	23,4	1 733	7,7
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	48	1,6	77	2,5	143	4,4	349	7,8
Logé gratuitement	173	5,7	161	5,2	128	3,9	290	13,5

✓ Analyse générale :

Les données de l'INSEE au niveau du logement mettent en lumière une population fixe, implantée sur le territoire depuis plus de 10 ans.

Le pourcentage de propriétaires est en évolution positive depuis 2008.

✓ *Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019*✓ *Équipement automobile des ménages*

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 018	100,0	3 081	100,0	3 240	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	2 403	79,6	2 488	80,8	2 692	83,1
Au moins une voiture	2 790	92,4	2 887	93,7	3 042	93,9
1 voiture	1 252	41,5	1 237	40,1	1 357	41,9
2 voitures ou plus	1 538	51,0	1 650	53,5	1 686	52,0

✓ *Analyse Générale*

Deux axes urbains traversent le territoire.

- Le réseau envibus : dispositif CASA qui dessert la Communauté d'Agglomération à la quelle La Colle-sur-Loup est rattachée. (Antibes)
- Le réseau Zou : dispositif de la Métropole niçoise qui part de Vence jusqu'à Nice.

AR Prefecture006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023**Scolarisation**✓ **Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	300	220	73,2	70,0	77,3
6 à 10 ans	478	460	96,1	95,8	96,4
11 à 14 ans	444	437	98,4	97,8	99,1
15 à 17 ans	336	331	98,5	98,4	98,7
18 à 24 ans	477	263	55,2	49,9	61,2
25 à 29 ans	282	15	5,3	4,0	6,5
30 ans ou plus	5 465	50	0,9	1,0	0,9

✓ **Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2019**

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 900	2 744	3 156
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	15,6	14,9	16,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,6	4,2	6,9
CAP, BEP ou équivalent	19,3	21,9	16,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,3	17,1	17,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	12,7	11,0	14,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	12,8	10,2	15,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	16,7	20,7	13,2

✓ **Analyse générale**

On observe une scolarisation des jeunes importante jusqu'à 18 ans correspondant au niveau BAC, BAC pro et Brevet professionnel.

Plus de 55% des jeunes effectuent des études supérieures.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

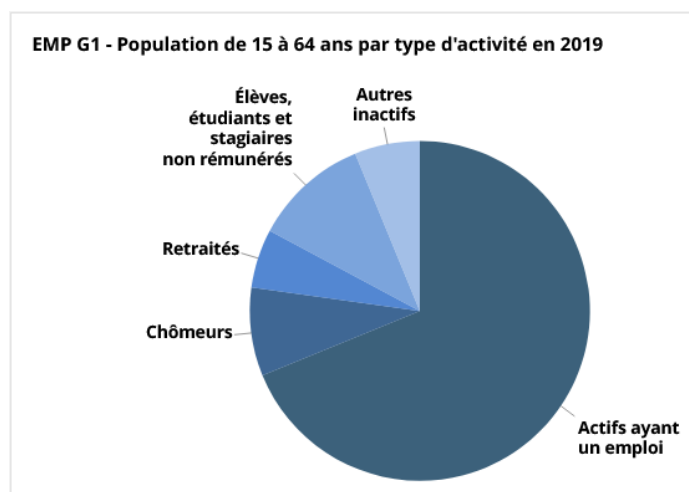
Emploi

Longtemps commune agricole qui a notamment exploité la rose pour les parfumeries de Grasse, La Colle-sur-Loup est devenue une commune hétérogène au niveau des services et des commerces. Le taux de chômage est le même qu'au niveau régional.

✓ Population de 15 à 64 ans par type d'activité

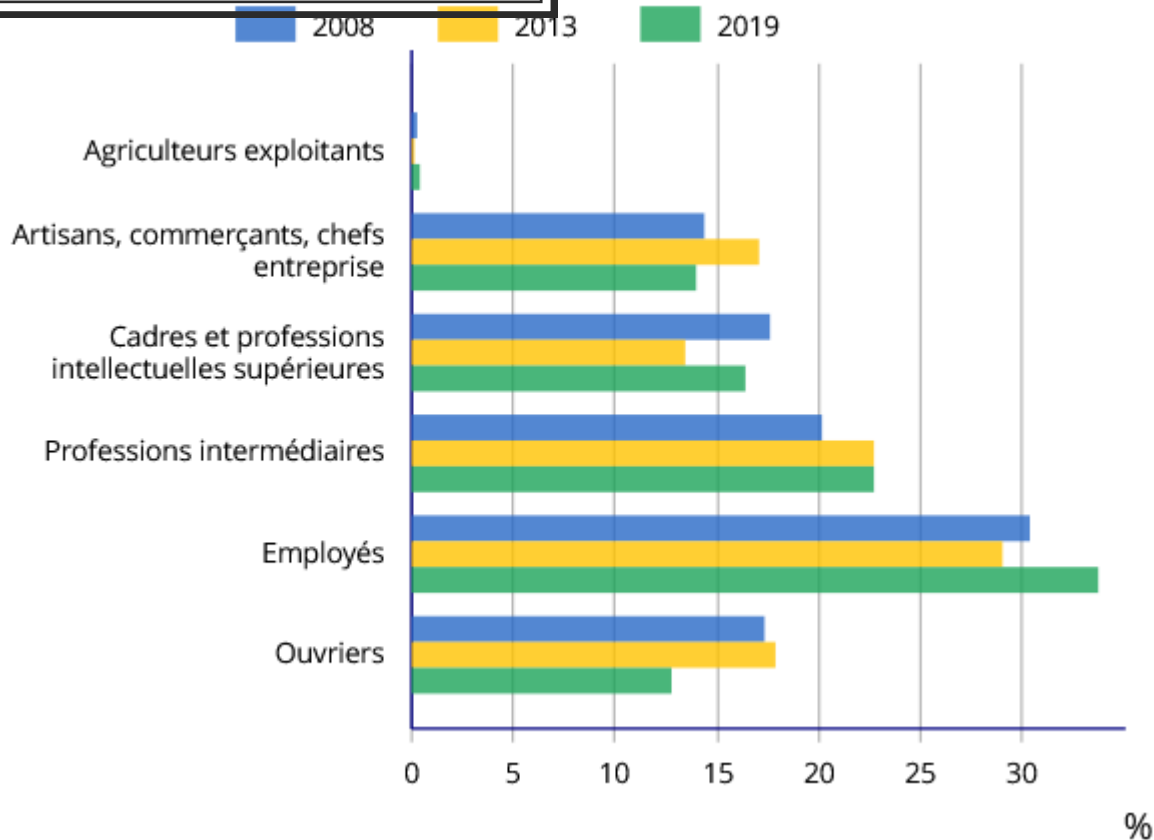
	2008	2013	2019
Ensemble	4 887	4 809	4 731
Actifs en %	69,6	73,1	77,2
Actifs ayant un emploi en %	65,1	67,0	68,8
Chômeurs en %	4,6	6,0	8,4
Inactifs en %	30,4	26,9	22,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,6	10,7	11,0
Retraités ou préretraités en %	9,4	8,3	5,6
Autres inactifs en %	10,3	8,0	6,2

✓ Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

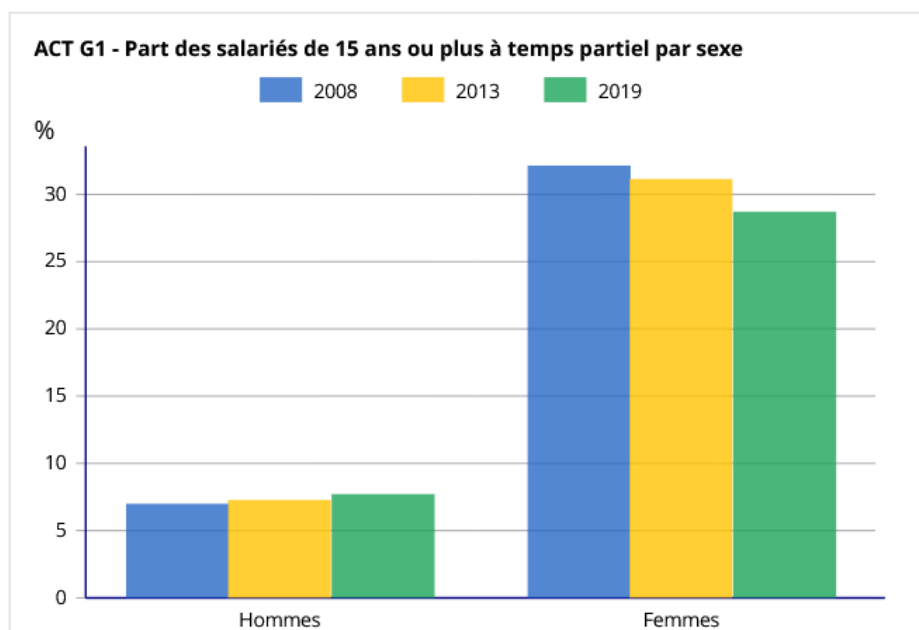


✓ Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	224	290	398
Taux de chômage en %	6,6	8,3	10,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	15,9	22,8	28,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	5,4	6,5	9,6
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,0	10,1	9,3



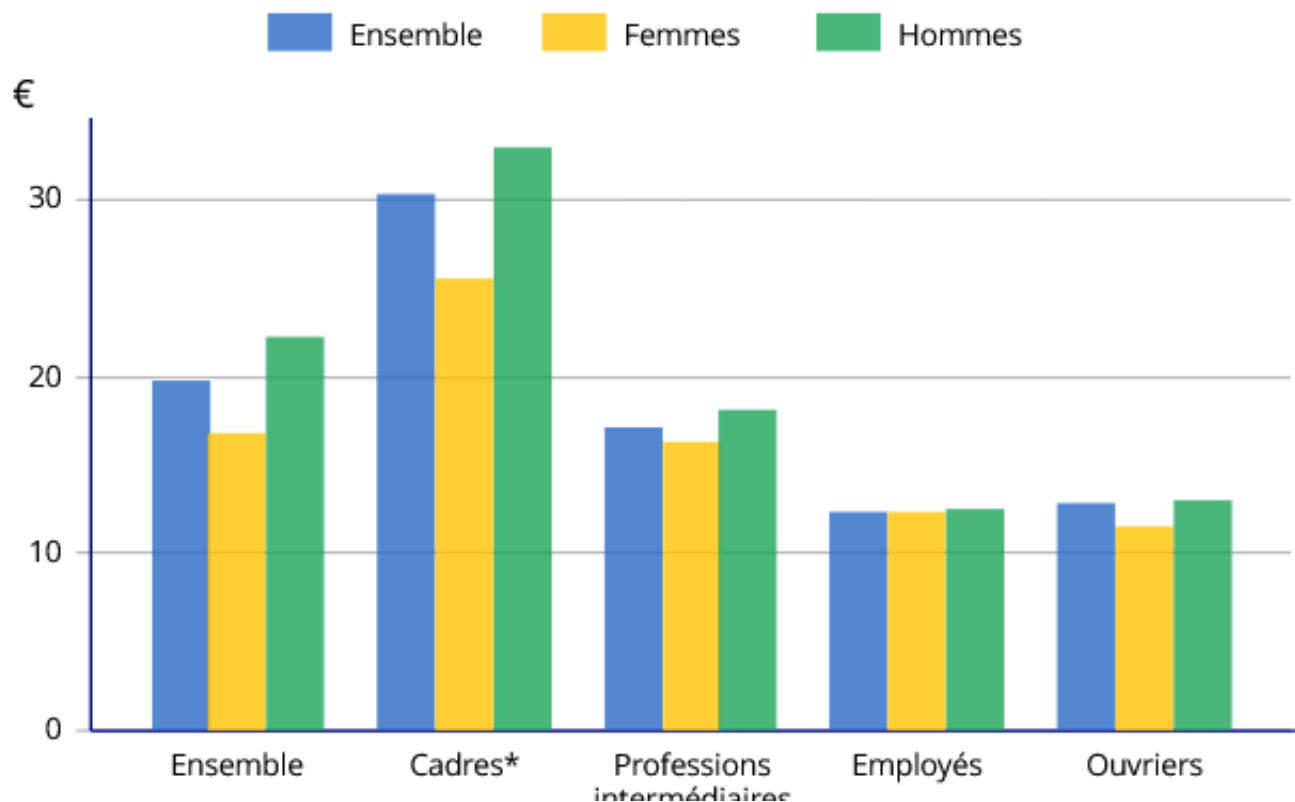
✓ *Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe*



✓ *Analyse générale*

Au niveau des salariés à temps partiel, même si les femmes restent majoritaire il est observé en 2019, une évolution chez les hommes.

Cette observation est la même au niveau national, la prise en charge des enfants au sein de la cellule familiale n'est plus réservée à la mère.

✓ *Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020***SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020**✓ *Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2020*

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10,8	9,9	11,3
De 26 à 50 ans	19,0	16,5	21,3
Plus de 50 ans	23,1	18,5	26,7

✓ *Analyse générale*

Les mêmes disparités salariales sont observées au niveau national.

AR Prefecture006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023**Tourisme**✓ **Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2023**

	Hôtels	Chambres
Ensemble	4	45
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	3	35
4 étoiles	1	10
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

✓ **Nombre et capacité des campings**

	Terrains	Emplacements
Ensemble	2	266
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	1	120
4 étoiles	1	146
5 étoiles	0	0

✓ **Nombre d'autres hébergements collectifs**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	1	1 100
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	1	1 100
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

✓ **Analyse générale**

Durant la période estivale essentiellement, la population colloise s'accroît de presque 20%.

DELINQUANCE		
Atteintes aux biens		2022
	Dont cambriolages	8
	Dont vols de véhicule	0
	Dont les destructions et dégradations	0
	Dont incendies volontaires	0
	Dont vols à main armée	0
Violences	Dont violences intra-familiales	0
	Dont vols avec violences	0
	Outrages à dépositaires de l'autorité publique	1
Infractions à la législation sur les stupéfiants		0

SECURITE ROUTIERE		
Accidents	Mortels	0
	Corporels	0
	matériels	0
Données liées à l'activité des services	Verbalisation stationnement	733
	Verbalisation zone bleue	775
	verbalisation infractions code de la route	20
Actions d'éducation routière	Ecoles primaires mise en place du permis piéton et du permis vélo	5 interventions / classe de CM1 et CM2

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Prévention et dispositifs de sûreté

Dans les transports	Pas d'infraction ou de problème de sécurité au niveau du territoire collois
Dans les établissements scolaires	Charte de Prévention du Territoire collois
Dans le centre-ville et secteurs particuliers	Vidéoprotection et patrouilles à pieds/voiture
Au profit des particuliers	Opération Tranquillité Vacances (21 inscriptions) Opération Voisins vigilants

Depuis plus de dix ans, la Commune de La Colle-sur-Loup a créé le Pôle Prévention et a engagé la Collectivité dans ce volet Prévention enfants/jeunes. Ce concept de Prévention répond à un besoin face à la montée en puissance des situations de détresse rencontrées par certains enfants, jeunes ou familles.

Deux animateurs formés sous la supervision de la Responsable du Service Jeunesse assurent des missions variées au service de la Prévention enfant et jeunes.

Ils élaborent des actions éducatives visant plusieurs domaines et tentent d'apporter des réponses en terme de :

- Restauration du lien social pour les enfants et pour les familles
- Lutte contre l'isolement
- Lutte contre les exclusions
- Intervention Harcèlement
- Suivi éducatif
- Repérage des jeunes et enfants en difficulté
- Ecoute, dialogue
- Accompagnement et orientation vers un tissu partenarial riche selon les problématiques constatées
- Insertion sociale
- Travail de rue
- Prévention de la délinquance
- Accompagnement contre les addictions
- Veille numérique à travers les réseaux sociaux
- Accompagnement à la parentalité

Ce travail au quotidien, s'effectue en lien étroit avec l'assistante sociale de secteur, la Mission locale, le réseau éducateurs de la CASA ou les forces de l'ordre telle que la Police Municipale et la Gendarmerie.

Le rôle de la Prévention consiste à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des enfants, des jeunes et des familles dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Elle s'inscrit dans une mission, souhaitée par la commune de La Colle-sur-Loup, d'Aide à l'enfance et va permettre de donner des objectifs d'insertion sociale, professionnelle et d'autonomie durable aux familles accompagnées.

1- Historique de la Prévention Colloise

➤ **2001 : Premières expériences : Ouverte de la section Adolescente au sein de l'ACM**

Suite à une forte demande des adolescents, l'ACM qui accueillait les enfants de 3 à 11 ans (classe de CM2) évolue vers l'ouverture d'une section Adolescents (11/14 ans).

Cette section propose des activités sportives, ludiques mais aussi de Prévention par la mise en place d'un dialogue renforcé entre les jeunes et les équipes pédagogiques.

➤ **2004 : Création du Service Jeunesse**

La création de ce service permet de commencer à développer et structurer les actions éducatives vers les enfants et les jeunes

➤ **2008 : Création de la section Prévention au sein du Service Jeunesse**

Un travail de rue est mis en place dans le territoire collois en partenariat avec les services Prévention de la CASA dans le cadre de la politique de la ville.

Organisation de séjours adolescents et accueil de jeunes 12/17 ans.

Ce travail conjoint permet une prise en charge globale des familles et un accompagnement éducatif de qualité. Mise en place de la première cellule de veille avec divers partenaires institutionnels pour les 16/25 ans.

➤ **2014 : La Colle-sur-Loup devient Ville Amie des Enfants avec l'UNICEF**

Mise en place d'une Prévention jeunes sur le territoire et plus seulement à travers le travail de rue. Le Point Information Jeunesse sert de base au travail déployé auprès des jeunes. Interventions dans le cadre du collège avec la mise en place d'ateliers thématiques de Prévention.

➤ **2015 : 1^{er} travail sur l'accompagnement à la Parentalité**

Elargissement du travail d'accompagnement à la cellule familiale. Mise en place de conférence avec des thématiques fortes (addictions, écrans, drogues...).

➤ **2020 : Crise sanitaire – confinement**

Mise en place d'un suivi éducatif avec des familles lors du confinement.

➤ **2021 : engagement en faveur de la lutte pour le harcèlement**

A travers d'une part, un travail de terrain journalier à la rencontre des jeunes et d'autre part sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes, le Service Jeunesse développe une politique éducative visant à lutter contre le harcèlement scolaire et numérique.

➤ **Promeneur du Net**

Les animateurs deviennent Promeneurs du net et effectuent une veille éducative de Prévention du harcèlement sur les réseaux sociaux.

➤ **2022 : Création de l'Espace Parents**

Mise en place d'un accompagnement à la Parentalité à travers des rencontres, conférences mise en lien avec des spécialistes....

➤ **Finalisation du Projet de Territoire et de la Charte Prévention**

2- L'ère actuelle : l'ère du partenariat et d'une présence sociale renforcée

Les Animateurs du Pôle Prévention, sont ainsi devenus des travailleurs sociaux incontournables face à des situations devenant de plus en plus complexes et difficiles.

Ils sont souvent en première ligne ce qui les amène à pouvoir établir des diagnostics, à partager l'information avec les autres travailleurs sociaux (AS, éducateurs...) avec les partenaires (éducatrices CASA, pédopsychologues, association d'accompagnement...) à suivre des situations individuelles, à élaborer des projets collectifs, à anticiper les difficultés, à réduire et à résoudre les conflits.

Au quotidien ils sont au cœur de l'action sociale de proximité, au contact des enfants, des jeunes et de leurs familles.

A l'heure actuelle, nous faisons face à de nouvelles problématiques, telle que le rajeunissement des jeunes pris en charge et suivis.

Les familles sont demandeuses d'accompagnement dès l'école primaire et nous remarquons des situations préoccupantes dès la maternelle.

Il apparaît donc incontournable de travailler encore davantage avec les partenaires de l'éducation nationale, les professionnels et toutes associations dont l'objet peut servir à promouvoir le savoir être et développer le lien social.

La force du Pôle Prévention est d'être présent auprès des enfants de la 1^{ère} année de maternelle (3 ans) jusqu'en classe de 3^{ème} (15 ans).

Cette proximité et ce contact renforcé au fil des ans permet aux jeunes de pouvoir faire appel directement aux équipes.

Leurs actions ne sont plus des lors perçues comme une intrusion ou une tentative de contrôle social.

Une relation de confiance s'est établie entre l'enfant, le jeune et l'animateur qui permet de lancer très rapidement des prises en charges éducatives.

Cette même relation est développée auprès des familles, et par conséquent l'animateur a toute légitimité à leurs yeux pour intervenir, dialoguer, orienter et accompagner.

3- Les Principes de la Prévention Colloise

➤ Les Principes :

- La Libre adhésion
- L'anonymat
- Le travail interinstitutionnel
- Les pratiques non institutionnelles
- Une veille éducative dans toutes les écoles/collège/ACM/accueil périscolaire/rue
- L'orientations vers des spécialistes (AS, pédopsychiatre, éducateurs, mission locale...)

Ces concepts ne sont pas figés et constituent davantage des éléments techniques d'intervention.

➤ De l'anonymat à la confidentialité :

Ces principes ont deux visées complémentaires :

- ❖ Le respect de la confidentialité de l'enfant, du jeune ou des familles
- ❖ Le respect de la confidentialité des informations détenues par les professionnels (secret professionnel).

Le respect de l'anonymat exige donc de la discrétion et de la confidentialité.

La mise en place d'actions éducatives à l'égard des publics ne dépend pas d'une identification administrative. Ils conservent la possibilité de ne pas décliner leur identité.

Cependant la démarche professionnelle du Pôle Prévention, s'attache, entre autres, à les sortir de l'anonymat pour les aider, les accompagner et les orienter vers des professionnels adaptés.

➤ La Mission du Pôle Prévention

Ce premier contact, cette première relation avec le Pôle Prévention est la pierre d'angle du travail qui sera mis en place.

C'est la mission essentielle du Pôle Prévention, mettre en confiance la personne afin de pouvoir l'orienter vers les professionnels adaptés.

Et la relation de confiance construite au fil des ans apparaît comme le moyen premier de pouvoir accompagner.

Le pôle Prévention sert de catalyseur à une problématique, puis passe le relais à l'institutionnel, aux associations, aux professionnels médico-sociaux.

Leur rôle s'arrête là où la prise en charge éducative commence.

Les Animateurs Prévention n'ont pas vocation à gérer de façon pérenne une activité, mais plutôt à être des personnes ressources capable d'orienter et d'accompagner.

➤ Le Partenariat

Ceci implique la mise en œuvre de deux formes de partenariat :

- Le partenariat Institutionnel : Le Pôle Prévention a la responsabilité de travailler en liaison avec les institutions concernées (Etat, Collectivités territoriales, CAF, Département, AS, associations...)
- Le Partenariat opérationnel : travail de réseau avec tous les acteurs de l'enfance, des champs médico-sociaux, et socio-éducatifs présents sur le territoire, voir sur les territoires limitrophes (collèges, écoles, associations sportives et culturelles....)

➤ Une pratique éducative avant tout

Travail d'équipe, créateur d'opportunités, de rencontres avec les enfants et les jeunes, le Pôle Prévention s'adresse donc à un public qui peut-être le plus souvent éloigné des dispositifs sociaux de droit commun.

La rencontre de l'enfant/jeune dans son milieu, le plus souvent la rue ou l'école, n'a alors de sens que si elle prend une dimension éducative.

La recherche de l'accord, le respect de la confidentialité et la capacité d'inventer des solutions nouvelles adaptées à chaque situation permettent d'instaurer une relation éducative durable.

Cependant compte tenu de la diversité des situations de marginalisation rencontrées sur le terrain, il est patent que des moyens très diversifiés d'intervention soient utilisés.

Mais prioritairement, les interventions sont éducatives et sociales, individuelles ou collectives (école, groupe de jeunes) auprès de personnes dont la situation sociale ou le mode de vie risque de les mettre en marge du système actuel.

4- Le Public Cible

Le Public est plus difficile à identifier aujourd'hui qu'il ne l'était à la création du Pôle Prévention.

A l'époque il s'agissait surtout d'un public adolescents/jeunes adultes souvent organisés en bandes.

Aujourd'hui, dans la société actuelle, les équipes sont en présence d'une dégradation des relations sociales, à la fois diffuse ou de grande ampleur, qui concerne tant un public enfant qu'adolescent.

L'évolution sociétale et l'arrivée de nouvelles technologies, rendent la cellule familiale en constante évolution et adaptation, et certains parents peuvent se sentir dépassés.

Tous les enfants, jeunes et familles du Territoire collois sont concernés. Dans le milieu scolaire, un suivi est assuré dès l'entrée en maternelle, jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Par le biais du PIJ, des séjours adolescents, un accompagnement et une orientation sont possibles jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le Service Jeunesse joue double rôle de Prévention éducative sur :

- Les comportements inadaptés et préoccupants, en provoquant la rencontre pour tenter de favoriser l'accompagnement et le suivi d'une relation éducative constructive et durable
- Les risques d'exclusion, en favorisant et en accompagnant les jeunes vers l'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à l'information, à la santé, à la culture et au sport.

Les objectifs du tissu partenarial seront les suivants :

- Poursuivre l'apprentissage de la citoyenneté en combattant le phénomène de violence
- Accompagner les jeunes dans les démarches liées à l'insertion sociale/professionnelle
- Accompagner les parents à mieux assurer leurs responsabilités d'autorité et d'éducation
- Appréhender auprès des élus et forces de l'ordre les problématiques liées à la Prévention de la délinquance
- Lutter contre les addictions
- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Améliorer l'information, la prise en charge et l'aide aux victimes

Cependant, les objectifs ne sont pas exhaustifs, et cette démarche spécifique de terrain, reste le point de départ des accompagnements sociaux éducatifs et s'adapte à n'importe quelle situation.

6- Les Moyens :

Le Pôle Prévention et les différents Partenaires vont solliciter notamment les dispositifs mis en œuvre et financés par l'état, par la CAF, par les associations...

Les animateurs prévention vont être le lien de la mise en réseau afin de gagner du temps dans les prises en charges qui peuvent administrativement traîner en longueur du fait de la multiplication des dossiers.

C'est cette implication des animateurs Prévention municipaux dans toutes les situations préoccupantes qui va permettre une prise en charge rapide et le déclenchement de dispositifs d'accompagnements.

Leur connaissance du terrain, des dispositifs, des partenaires va permettre d'agir sur le moment et non au bout de quelques mois voire d'années dans certains cas.

Le travail conjoint reste la force numéro une dans la mise en place des dispositifs éducatifs visant au bien-être des enfants, jeunes ou familles.

Il doit être un réflexe pour tous les partenaires opérationnels.

7- Les lieux d'échanges définis et cadrés légalement :

✓ La Cellule de veille 12/25 ans

Des réunions régulières organisées avec différents partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place, de cibler le public concerné et de suivre les actions en cours.

Elle concerne tous les jeunes « en difficulté » présents sur La Colle-sur-Loup et identifiés par les interventions sur le terrain grâce au partenariat entre les acteurs éducatifs suivants :

- Le Service Jeunesse de la commune
- Le Collège Yves KLEIN
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)
- L'Assistante sociale rattachée au territoire collois



- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.).
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- Les instances de protection de la jeunesse
- La Mission locale

✓ **La Cellule de veille 3/11 ans**

Sur le même principe que la cellule de veille adolescente, les réunions avec les partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place et suivre les actions en cours.

Les partenaires éducatifs de cette cellule sont :

- Le Service Jeunesse de la commune.
- Les écoles maternelles et élémentaires du territoire
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.)
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- L'assistante sociale du secteur collois.

✓ **L'Espace Parents**

Créé en septembre 2022, l'ESPACE PARENTS, est un lieu de partage, qui accompagne les familles et les aide à résoudre les problèmes du quotidien comme les difficultés intrafamiliales, scolaires ou encore de mal-être.

L'EP, a pour mission d'apporter une aide aux familles qui ont des difficultés éducatives, relationnelles ou affectives.

Il propose :

- Des Conférences parentalité avec des professionnels
- Des Café Parents avec une thématique ou pas
- La mise en relation des familles et des professionnels, associations ou supports institutionnels
- Un soutien dans les litiges avec le corps enseignant et peut servir de médiateur

Toutes ces actions ne sont pas exhaustives le but étant de proposer aux enfants et à leurs parents un parcours éducatif adapté. Diverses associations, professionnels institutions accompagnent l'aide proposée.

L'année 2022 a été consacrée aux travaux préparatoires à l'élaboration du Plan Local de sécurité et de prévention de la délinquance 2023/2026.

Les orientations proposées par les partenaires s'inscrivent dans la stratégie nationale.

Le choix des 3 thématiques suivantes s'est opérée à partir du diagnostic de territoire révélateur d'un besoin. En effet ces problématiques nécessitent un travail en profondeur et la mobilisation de différents acteurs, afin de développer des projets cohérents .

Les thématiques retenues sont donc les suivantes :

- **Les Violences scolaires**
- **La responsabilité parentale**
- **La primo délinquance**

Ces trois premiers axes vont nécessiter la mise en place de groupe de travail dédiés, drainant un partenariat élargi et visant un double objectif :

- ✓ Conduire à la propositions d'actions et projets sur le terrain
- ✓ Conforter et élargir le réseau des acteurs tout en faisant émerger une culture commune autour des objectifs

Le rôle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La définition du périmètre de compétence du CLSPD

Les partenaires du CLSPD

La Gouvernance du CLSPD

**La Prévention primaire
ou prévention sociale**

Elle intervient en amont des risques, sur le contexte de vie, pour transformer des habitants à leur environnement et faire évoluer leur qualité de vie .

Elle n'agit pas directement sur la délinquance ou sur les délinquants, mais elle augmente la prise de responsabilité et améliore les facteurs de sociabilité, de régulation et d'éducation des enfants du territoire ou du groupe social concerné.

**La Prévention secondaire
- Educative
- L'aide à l'expression des
publics victimes**

La Prévention Educative vise des jeunes exposés au risque de passage à l'acte délinquant.

Elle est ciblée et peut apporter des réponses collectives qui concernent un groupe , ou individuelle qui s'intéresse au parcours des jeunes et adaptent les interventions.

Elle cherche à infléchir la trajectoire des personnes pour que les risques ne se transforment pas en évènements

L'aide à l'expression des publics victimes d'incivilités, de tensions, de phénomènes ségrégatifs permet dans des approches individuelles ou collectives:

- 1- d'aider les habitants à se réapproprier le bon usage des espaces publics
- 2- de comprendre les fondements des conflits
- 3- de mesurer comment ils peuvent être acteurs de leur environnement
- 4- d'amortir et réguler les tensions

**La Prévention tertiaire
- Prévention de la
récidive
- Aide aux victimes**

La Prévention de la récidive a pour objectif la réadaptation sociale des individus par des mesures alternatives (sociale, travail insertion ...)

L'aide aux victimes

- 1- accompagner vers le dépôt de plainte notamment dans le cadre de violences intra familiales
- 2- apporter un soutien aux victimes

**La Prévention
situationnelle**

Elle porte sur les circonstances dans lesquelles les infractions peuvent être commises

Elle cherche avant tout à éviter les passages à l'acte par une action anticipative et dissuasive.

Mobilise l'ensemble des politiques publiques d'une manière générale dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, du secteur social, de la santé et du secteur associatif notamment de l'éducation populaire.

Dispositifs spécifiques: CTG - Programme de réussite éducative - Réseau d'écoute - dispositifs propres à l'éducation nationale - Mission locale - services municipaux et dispositifs communaux...

La Prévention Primaire

Participe à la lecture du contexte général.

Peut alerter afin d'orienter les interventions.

Peut apporter son expertise et son appui.

Ciblant des problématiques de sécurité ou de prévention de la délinquance identifiées, elle mobilise l'action des acteurs investis au niveau de la prévention primaire.

Dispositifs spécifiques: Protection de l'enfance, Prévention spécialisée (éducatrice CASA), mission locale, Mesures de responsabilisations etc...

La Prévention secondaire

La prévention secondaire est le coeur de cible des interventions CLSPD

Met en oeuvre les outils de la loi de 2007: protocole de partage de l'information, rappel à l'ordre...

Initie et anime les réflexions et projets autour des questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Participe aux réflexions en matière d'insertion.

Initie de nouvelles actions et soutient les porteurs de projets.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04-05-2023-17-15
Reçu le 12/05/2023

Visant la prévention de la récidive, elle concerne principalement le secteur socio-judiciaire en charge de l'accompagnement des personnes sous main de justice.

Elle interesse également l'ensemble des acteurs en charge de l'insertion.

La Prévention tertiaire

Participe à la réflexion sur la qualification des peines alternatives et soutient les initiatives en ce sens.

Mobilise les interventions des partenaires dans l'accompagnement des partenaires.

soutient les mesures visant à impliquer les familles dans le parcours des primo-délinquants.

Le CLSPD, se situent donc à l'intersection et en complémentarité des diverses politiques publiques : jeunesse et projet territorial, action sociale, Contrat enfance et jeunesse, CTG....

Quel est alors le rôle d'un CLSPD ?

Que peuvent en attendre les partenaires

Que peut-il produire ?

Voici les cinq principales fonctions repérées :

- 1- La coordination sur le territoire et l'animation des COTECH et COPIL CLSPD
- 2- La réalisation d'un diagnostic partagé sur les questions de sécurité et de prévention
- 3- L'anticipation des dysfonctionnements et des problématiques sur les territoires (veille) et savoir réagir (crise).
- 4- L'élaboration et la mise en œuvre des réponses coordonnées et complémentaires aux problématiques de sécurité.
- 5- L'élaboration et le suivi d'un plan d'actions pluriannuel.

AR Prefecture

006-210600441-20230504_04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

✓ Le Service Jeunesse et le Pôle Prévention

Catalyseur des actions de Prévention, les animateurs Prévention interviennent dans toutes les cellules de veille qu'ils animent.

Leur présence sur le terrain en fait les premiers interlocuteurs à contacter car ils effectuent directement le suivi des informations aux personnes ou institutions concernées.

Ils sont les coordonnateurs de la Charte de Prévention territoire collois et du CLSPD.

Ils devront à échéances courtes afin de renforcer le maillage partenarial être conviés à toutes les réunions éducative au sein des structures scolaires.

✓ Assistante Sociale du secteur collois

Quatre missions principales relèvent de sa compétence :

- l'évaluation de la situation des intéressés
- le conseil et l'orientation des personnes en difficulté
- l'accompagnement des personnes sur la base d'un projet
- la participation au développement social local

Elle est l'interlocutrice privilégiée par le CLSPD et aide les partenaires pour mettre en place les accompagnements socio-éducatifs et prises en charge multiples. Elle participe à toutes les cellules de veille, et se tient à disposition des partenaires pour tous renseignements.

Les échanges sont réguliers et riches avec les Animateurs du Pôle Prévention qui mettent à profit leur connaissance du terrain et des familles pour que l'AS mette en place un suivi adapté.

✓ L'éducatrice de la CASA

Ses missions sont de conseiller, informer et favoriser l'intégration sociale des jeunes identifiés de 16 à 25 ans. Elle élabore, met en œuvre en lien avec l'équipe pluridisciplinaire le projet individualisé du jeune. Elle est aussi un appui technique pour le Pôle Prévention dans la gestion des 3/15 ans, et travaille étroitement avec la Mission locale de Villeneuve Loubet.

Elle participe à la cellule de veille 12/25 ans.

Les animateurs orientent les jeunes en difficultés vers ce dispositif afin d'avoir un suivi personnalisé et adapté au jeune qui en a besoin.

✓ La Mission locale de Villeneuve Loubet

La Mission locale soutient les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

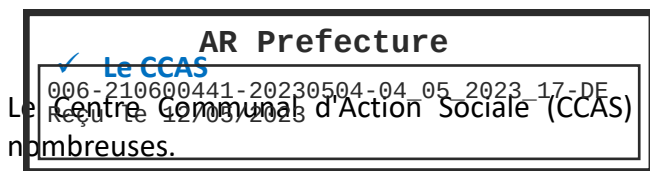
Elle effectue des suivis réguliers avec les Animateurs Prévention lors des cellules de veille ou lors des temps d'échanges.

Elle est l'antenne administrative par excellence pour l'orientation professionnelle des jeunes du territoire collois.

✓ Les forces de l'ordre : Gendarmerie et Police Municipale

Dans le cadre de CLSPD et des cellules de veille, la généralisation des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie est un maillon important de la mise en œuvre du programme d'actions pour prévenir les violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et la délinquance.

Sur le territoire collois leur participation aux cellules de veille permet d'assurer et d'effectuer un suivi éducatif et une surveillance renforcée des jeunes et de leurs familles.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses.

Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale. De plus il assure le suivi des enfants scolarisés à domicile.

Il est un partenaire privilégié dans l'accompagnement social et permet d'effectuer des prises en charge financières ponctuelles dans le cadre de dossiers d'aides.

Il effectue des retours réguliers auprès du Pôle Prévention afin de mettre en place des suivis éducatifs et sociaux adaptés à chaque famille.

En sens inverse, le Pôle Prévention se tourne régulièrement vers le CCAS pour des demandes financières d'accompagnement.

✓ Les Ecoles maternelles, élémentaires Collège Yves Klein et l'éducation nationale, Département

Même si les animateurs Prévention évoluent durant les temps périscolaires au contact des enfants, les enseignants et professeurs restent des personnes ressources essentielles dans les déclenchements et prise en charge éducatives des enfants.

Leur connaissance et le temps passé avec les enfants quotidiennement leur permettent de mettre en lumière des carences ou difficultés familiales et sociales.

Dès lors, il faut mettre en commun avec les animateurs les données recueillies qui ne déboucheront pas obligatoirement sur des mesures éducatives mais sur des accompagnements pouvant être ponctuels. Les animateurs et les enseignants doivent travailler en étroite collaboration afin de pouvoir agir dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

De plus, les animateurs ou la responsable du service jeunesse doivent participer aux réunions d'équipes éducatives ou conseils de discipline, au même titre que les ATSEM afin de pouvoir accompagner les enfants au mieux.

Cette participation va permettre aux équipes d'adapter la prise en charge de l'enfant en temps péri ou extrascolaire et renforcer l'aide proposée aux familles par le réseau partenarial qu'ils coordonnent.

De plus afin de renforcer cet accompagnement essentiel, la Charte du territoire collois cadre aussi les interventions des animateurs Prévention dans le Collège Yves Klein.

Autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Collège par le Principal du Collège afin d'effectuer des suivis des jeunes, il convient de pérenniser cette action des animateurs de Prévention Collois afin de mettre un cadre légal, pour que les animateurs puissent intervenir avec les jeunes mais aussi accompagner les équipes d'encadrement du Collège lors des interclasses et sorties comme appui pédagogique et éducatif, au besoin.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et améliorer le suivi des jeunes ayant un comportement inadapté, il est proposé par la Collectivité, l'intervention d'un animateur Prévention auprès de la famille et du jeune.

Lors de la procédure d'exclusion temporaire d'un élève, l'animateur Prévention sera présent afin de prendre contact avec l'élève et sa famille et proposer une prise en charge éducative partielle.

AR Prefecture

Dans ce cas, une convention sera signée entre le Collège, la famille, l'élève, la Responsable du Service Jeunesse et Monsieur Le Maire de La Colle-sur-Loup.

En cas d'acceptation, le collégien et son (ses) représentant(s) légal(aux) sera accueilli au Point Information Jeunesse, pour un premier entretien afin d'effectuer un bilan suite à l'exclusion.

Un suivi sera éventuellement déterminé en fonction du motif et (ou) de la durée de l'exclusion, avec l'adhésion du collégien et de sa famille à cette action éducative.

Le Pôle Prévention accompagne donc le Collège dans la mesure d'exclusion afin de construire avec le jeune un projet visant à éviter la récidive et le décrochage scolaire, voir l'engrenage de la prédélinquance dans certains cas.

Ce travail de partage est développé depuis 5 ans sur le Collège et le bilan effectué est un renforcement de la prise en charge et du suivi des jeunes.

Il permet aussi d'effectuer des retours et des échanges d'informations sur des situations potentielles d'harcèlement, de violences ou de difficultés scolaires, affectives et physiques.

Le CLSPD rend effectif ce travail de partenariat éducatif et opérationnel qui permet de renforcer et mettre en place un cadre sécuritaire pour les jeunes.

✓ **Dys'Solutions France 06**

La création de l'Espace Parents a mis en lumière une carence de prise en charge et d'accompagnement des familles dans l'administratif et le suivi des dossiers des enfants à besoins particuliers.

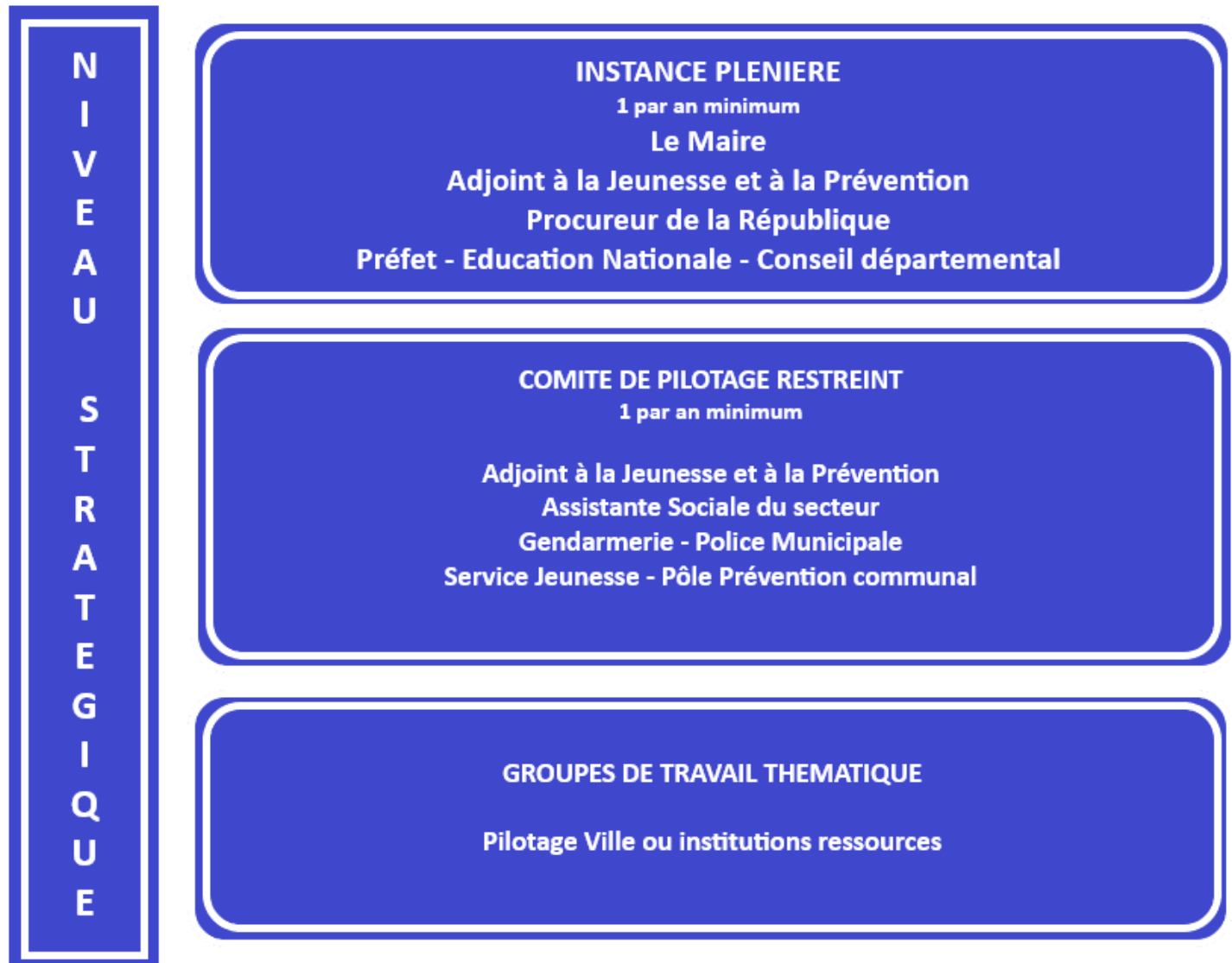
Les animateurs Prévention se sont formés aux différents rouages de l'administration pour les montées de dossiers concernant les prises en charge des enfants à besoins particuliers (MDPH, dossier AESH, demande d'AEEH,...)

Dys Solutions France 06 reste le partenaire numéro un dans l'accompagnement des familles pour la prise en compte des particularités de leur enfant.

A. L'organisation

Deux niveaux d'organisation :

I. Niveau Stratégique



II. Niveau Opérationnel

N
I
V
E
A
U

O
P
E
R
A
T
I
O
N
N
E
L

CELLULE DE VEILLE ENFANCE

3 par an minimum

Le Maire

Adjoint à la Jeunesse et à la Prévention

Service Jeunesse - Pôle Prévention

Conseil départemental - Assistante Sociale

Directeurs écoles du territoire

CELLULE DE VEILLE JEUNESSE

3 par an minimum

Le Maire - Adjoint à la Jeunesse et à la Prévention

Service Jeunesse - Pôle Prévention

Conseil départemental - Assistante sociale

Principal du Collège

Gendarmerie - Police Municipale

Educatrice CASA - Missiob Locale

COMITES DE QUARTIER

2 par an minimum

Elus

Police Municipale

B. Le rôle du coordinateur du CLSPD

- ✓ Préparer et animer les instances de gouvernance du CLSPD
- ✓ Participer à l'évaluation des actions et identifier les indicateurs pertinents
- ✓ Réaliser les observations et diagnostics nécessaires pour la définition des stratégies mises en œuvre
- ✓ Initier des projets et actions nouvelles
- ✓ Connaître l'ensemble des partenaires
- ✓ Faciliter le partage et la coordination autour des faits afin d'adapter une gestion au plus proche du terrain.
- ✓ Animer les cellules de veilles et participer aux réunions de quartiers
- ✓ Assurer un rôle de conseil technique auprès de tous les partenaires
- ✓ Mobiliser les partenariats et mettre en œuvre les procédures en situation de crise.

C. Les outils du CLSPD

Le Protocole d'échange de l'information

Le Protocole est le cadre nécessaire au respect des pratiques et obligations en matière de partage de l'information dans le cadre de la Prévention de la délinquance.

Il vise à préserver le respect de la vie privée des personnes ainsi que les compétences et obligations des institutions et des professionnels

Charte de Confidentialité et de déontologie déjà mise en place au sein des cellules de veille et dans le cadre du travail de Prévention amorcée depuis 10 ans par le Service Jeunesse - Pôle Prévention.

Cette charte sera signée lors de la 1ère instance plénière

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Le rappel à l'ordre du Maire

Le Rappel à l'ordre permet au Maire d'admonester, verbalement une personne mineure en présence de ses parents ou représentants légaux.

L'entretien mené peut permettre d'orienter l'auteur des faits vers un accompagnement parental ou de saisir le président du conseil départemental lorsque les circonstances l'exigent.

Il est envisagé notamment en cas:

- D'absentéismes scolaires
- De nuisances générées par un particulier pour lesquelles la médiation a échoué
- D'incivilités commises par des mineurs sur l'espace public.

La Cellule de Veille Enfance

La mise en place de la cellule de veille Enfance permet dès l'école maternelle d'effectuer un suivi avec les familles et les partenaires.

Les réunions permettent d'identifier les actions à mettre en place dans le cadre de la Prévention de délinquance et suivre les actions en cours.

Les partenaires éducatifs de cette cellule sont :

- Le Service Jeunesse de la commune.
- Les écoles maternelles et élémentaires du territoire
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.)
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- L'assistante sociale du secteur collois.

La Cellule de Veille Jeunesse

Cette cellule de veille cible les 12/25 ans dans le même principe que la cellule de veille enfance.

Les réunions permettent d'identifier les actions à mettre en place dans le cadre de la Prévention de délinquance et suivre les actions en cours.

Les partenaires éducatifs de cette cellule sont :

- Le Service Jeunesse de la commune.
- Le Principal du Collège
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.)
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- L'assistante sociale du secteur collois.
- Les éducatrices du réseau CASA et la mission locale

Axe 1 : Lutter contre les violences en milieu scolaire**Mobiliser :**

- Les cellules de veille
- Mettre en place des systèmes d'alerte
- Mettre en place un travail de transversalité avec les équipes enseignantes
- Impliquer les enfants et jeunes

Développer :

- Les actions de Prévention et d'information auprès des enfants
- Les partenariats associatifs et institutionnels
- Impliquer les services communaux dans les projets PHARE des établissements scolaires
- Des actions d'écoute et d'échanges dès le plus jeune âge

Favoriser :

- La lutte contre toutes formes de discriminations
- Assurer une veille numérique régulière
- Continuer à tisser le dialogue avec les jeunes

Axe 2 : La responsabilité parentale**Mobiliser :**

- Les acteurs de l'éducation autour de thématiques spécifiques
- Les partenaires institutionnels, associatifs et professionnels afin de mettre en place des accompagnements individualisés

Développer :

- Des ateliers parentalité avec des professionnels ou entre pairs
- Projets d'actions intra familiale à travers l'Espace Parents communal
- La prise en charge des parents dans le cadre de la Cellule DYS

Favoriser :

- L'écoute
- Déculpabiliser l'adulte et lui proposer des parcours adaptés aux situations.
- Les passerelles de co-éducation

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Axe 3 : La primo délinquance

Mobiliser :

- Les acteurs judiciaires, sociaux et éducatifs
- Des moyens humains permettant l'accompagnement et l'insertion du jeune

Développer :

- Des dispositifs servant de passerelle d'insertion
- La mise en place de stage en entreprise
- La mise en place de TIG avec accompagnement éducatif

Favoriser :

- Une prise en charge pluridisciplinaire
- Assurer un suivi éducatif systématique pour les primo délinquant du territoire
- Les passerelles de co-éducation

Une évaluation intermédiaire annuelle sera réalisée par les COTECH et le coordonnateur du CLSPD, et présentée lors des Instances plénières.

Cette évaluation des axes définis par le CLSPD permettra d’orienter les actions et relancer de nouveaux projets.

En parallèle il conviendra de réaliser la mise en place de la Cellule de crise en définissant la chaîne d’information et les partenaires de crise.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

ANNEXES

Annexe 1 : Charte de Prévention du Territoire Collois

Annexe 2 : Charte de déontologie et partage de l'information

Annexe 3 : Livret d'Accueil Jeunesse pour les familles

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Annexe 1 :

Charte de Prévention du Territoire Collois

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023



Charte PREVENTION

Territoire de La Colle-sur-Loup

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Préambule :

La loi n°2021-46 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés comporte plusieurs dispositions et concerne notamment la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Dès janvier 2023, un CLSPD sera mis en place sur le territoire collois . Ce Conseil sera chargé de la coordination locale du contrat local de sécurité et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Par ailleurs depuis plus de dix ans, la Commune de La Colle-sur-Loup a créé le Pôle Prévention et a engagé la Collectivité dans ce volet Prévention enfants/jeunes. Ce concept de Prévention répond à un besoin face à la montée en puissance des situations de détresse rencontrées par certains enfants, jeunes ou familles.

Deux animateurs formés sous la supervision de la Responsable du Service Jeunesse assurent des missions variées au service de la Prévention enfant et jeunes.

Ils élaborent des actions éducatives visant plusieurs domaines et tentent d'apporter des réponses en terme de :

- Restauration du lien social pour les enfants et pour les familles
- Lutte contre l'isolement
- Lutte contre les exclusions
- Intervention Harcèlement
- Suivi éducatif
- Repérage des jeunes et enfants en difficulté
- Ecoute, dialogue
- Accompagnement et orientation vers un tissu partenarial riche selon les problématiques constatées
- Insertion sociale
- Travail de rue
- Prévention de la délinquance
- Accompagnement contre les addictions
- Veille numérique à travers les réseaux sociaux
- Accompagnement à la parentalité

Ce travail au quotidien, s'effectue en lien étroit avec l'assistante sociale de secteur, la Mission locale, le réseau éducateurs de la CASA ou les forces de l'ordre telle que la Police Municipale et la Gendarmerie.

Aujourd'hui, toujours dans ce souci d'accompagnement spécifique, il apparaît important de faire encore évoluer le cadre du partenariat.

Cette charte va permettre de pouvoir intervenir au plus proche des problématiques, de mettre en place un travail de réseau et de lutte contre la délinquance, contre les violences et renforcer le travail du Conseil départemental et du Pôle Prévention municipal.

Un travail de Prévention envisagé au niveau d'un territoire afin de faire travailler ensemble tous les acteurs qui encadrent les enfants et les jeunes pour prendre en compte les problématiques sociales des habitants de La Colle-sur-Loup.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Pourquoi une Charte de la Prévention – Territoire de La Colle-sur-Loup ?

Le rôle de la Prévention consiste à prévenir la marginalisation et faciliter l’insertion ou la promotion sociale des enfants, des jeunes et des familles dans des lieux où se manifestent des risques d’inadaptation sociale.

Elle s’inscrit dans une mission, souhaitée par la commune de La Colle-sur-Loup, d’Aide à l’enfance et va permettre de donner des objectifs d’insertion sociale, professionnelle et d’autonomie durable aux familles accompagnées.

La présente Charte définit les grands principes de la Prévention colloise, le public cible et les moyens mis en œuvre pour mettre en application les orientations de la politique éducative de La Mairie de la Colle-sur-Loup.

Elle est le document de référence, souhaité par le Pôle Prévention et le Service Jeunesse, soutenue par les élus collois et permet de situer et d’énoncer les champs d’intervention des animateurs Prévention, aux partenaires associatifs, mais également à tous les professionnels de l’action sociale, ou qui participent à l’épanouissement des enfants.

La multiplicité et la complexité des champs d’intervention du Pôle Prévention ont donc conduit à la nécessité de clarifier le cadre et les modalités de mise en œuvre des missions confiées.

De plus, suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs, il apparaît urgent de renforcer les interventions en s’appuyant sur un réseau de partenaires éducatifs qui va permettre une adaptation permanente au territoire, et d’autre part, une analyse des pratiques régulières et partagées.

Cette Charte fixe les cadres d’intervention et de partenariat du Service Jeunesse à travers son pôle Prévention, pour réaffirmer leurs atouts mais aussi leurs limites qu’il paraît nécessaire de faire connaître, d’expliquer et de réaffirmer aux différents bénéficiaires et partenaires.

Plus globalement, cette Charte doit permettre de faciliter, d’encourager et de développer le travail de partenariat qui, grâce au réseau de professionnels et de bénévoles intervenant dans le champ de l’action sociale, doit permettre :

- D’établir des diagnostics pertinents face aux situations rencontrées ;
- De favoriser le dialogue avec le public en voie de marginalisation ;
- D’anticiper les phénomènes de violence et de délinquance ;
- Et ainsi de contribuer à la sécurité et l’accompagnement éducatif de tous les habitants collois.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

➤ **2001 : Premières expériences : Ouverte de la section Adolescente au sein de l'ACM**

Suite à une forte demande des adolescents, l'ACM qui accueillait les enfants de 3 à 11 ans (classe de CM2) évolue vers l'ouverture d'une section Adolescents (11/14 ans).

Cette section propose des activités sportives, ludiques mais aussi de Prévention par la mise en place d'un dialogue renforcé entre les jeunes et les équipes pédagogiques.

➤ **2004 : Création du Service Jeunesse**

La création de ce service permet de commencer à développer et structurer les actions éducatives vers les enfants et les jeunes

➤ **2008 : Création de la section Prévention au sein du Service Jeunesse**

Un travail de rue est mis en place dans le territoire collois en partenariat avec les services Prévention de la CASA dans le cadre de la politique de la ville.

Organisation de séjours adolescents et accueil de jeunes 12/17 ans.

➤ **2010 : Travail conjoint avec l'assistante sociale de secteur**

Ce travail conjoint permet une prise en charge globale des familles et un accompagnement éducatif de qualité. Mise en place de la première cellule de veille avec divers partenaires institutionnels pour les 16/25 ans.

➤ **2014 : La Colle-sur-Loup devient Ville Amie des Enfants avec l'UNICEF**

Mise en place d'une Prévention jeunes sur le territoire et plus seulement à travers le travail de rue.

Le Point Information Jeunesse sert de base au travail déployé auprès des jeunes.

Interventions dans le cadre du collège avec la mise en place d'ateliers thématiques de Prévention.

➤ **2015 : 1^{er} travail sur l'accompagnement à la Parentalité**

Elargissement du travail d'accompagnement à la cellule familiale. Mise en place de conférence avec des thématiques fortes (addictions, écrans, drogues...).

➤ **2020 : Crise sanitaire – confinement**

Mise en place d'un suivi éducatif avec des familles lors du confinement.

➤ **2021 : engagement en faveur de la lutte pour le harcèlement**

A travers d'une part, un travail de terrain journalier à la rencontre des jeunes et d'autre part sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes, le Service Jeunesse développe une politique éducative visant à lutter contre le harcèlement scolaire et numérique.

➤ **Promeneur du Net**

Les animateurs deviennent Promeneurs du net et effectuent une veille éducative de Prévention du harcèlement sur les réseaux sociaux.

➤ **2022 : Création de l'Espace Parents**

Mise en place d'un accompagnement à la Parentalité à travers des rencontres, conférences mise en lien avec des spécialistes....

➤ **Finalisation du Projet de Territoire et de la Charte Prévention**

Les Animateurs du Pôle Prévention, sont ainsi devenus des travailleurs sociaux incontournables face à des situations devenant de plus en plus complexes et difficiles.

Ils sont souvent en première ligne ce qui les amène à pouvoir établir des diagnostics, à partager l'information avec les autres travailleurs sociaux (AS, éducateurs...) avec les partenaires (éducatrices CASA, pédopsychologues, association d'accompagnement...) à suivre des situations individuelles, à élaborer des projets collectifs, à anticiper les difficultés, à réduire et à résoudre les conflits.

Au quotidien ils sont au cœur de l'action sociale de proximité, au contact des enfants, des jeunes et de leurs familles.

A l'heure actuelle, nous faisons face à de nouvelles problématiques, telle que le rajeunissement des jeunes pris en charge et suivis.

Les familles sont demandeuses d'accompagnement dès l'école primaire et nous remarquons des situations préoccupantes dès la maternelle.

Il apparaît donc incontournable de travailler encore davantage avec les partenaires de l'éducation nationale, les professionnels et toutes associations dont l'objet peut servir à promouvoir le savoir être et développer le lien social.

La force du Pôle Prévention est d'être présent auprès des enfants de la 1^{ère} année de maternelle (3 ans) jusqu'en classe de 3^{ème} (15 ans).

Cette proximité et ce contact renforcé au fil des ans permet aux jeunes de pouvoir faire appel directement aux équipes.

Leurs actions ne sont plus des lors perçues comme une intrusion ou une tentative de contrôle social.

Une relation de confiance s'est établie entre l'enfant, le jeune et l'animateur qui permet de lancer très rapidement des prises en charges éducatives.

Cette même relation est développée auprès des familles, et par conséquent l'animateur a toute légitimité à leurs yeux pour intervenir, dialoguer, orienter et accompagner.

10- Les Principes de la Prévention Colloise

➤ Les Principes :

- La Libre adhésion
- L'anonymat
- Le travail interinstitutionnel
- Les pratiques non institutionnelles
- Une veille éducative dans toutes les écoles/collège/ACM/accueil périscolaire/rue
- L'orientations vers des spécialistes (AS, pédopsychiatre, éducateurs, mission locale...)

Ces concepts ne sont pas figés et constituent davantage des éléments techniques d'intervention.

➤ De l'anonymat à la confidentialité :

Ces principes ont deux visées complémentaires :

- ❖ Le respect de la confidentialité de l'enfant, du jeune ou des familles
- ❖ Le respect de la confidentialité des informations détenues par les professionnels (secret professionnel).

Le respect de l'anonymat exige donc de la discrétion et de la confidentialité.

La mise en place d'actions éducatives à l'égard des publics ne dépend pas d'une identification administrative. Ils conservent la possibilité de ne pas décliner leur identité.

Cependant la démarche professionnelle du Pôle Prévention, s'attache, entre autres, à les sortir de l'anonymat pour les aider, les accompagner et les orienter vers des professionnels adaptés.

➤ La Mission du Pôle Prévention

Ce premier contact, cette première relation avec le Pôle Prévention est la pierre d'angle du travail qui sera mis en place.

C'est la mission essentielle du Pôle Prévention, mettre en confiance la personne afin de pouvoir l'orienter vers les professionnels adaptés.

Et la relation de confiance construite au fil des ans apparaît comme le moyen premier de pouvoir accompagner.

Le pôle Prévention sert de catalyseur à une problématique, puis passe le relais à l'institutionnel, aux associations, aux professionnels médico-sociaux.

Leur rôle s'arrête là où la prise en charge éducative commence.

Les animateurs Prévention n'ont pas vocation à gérer de façon pérenne une activité, mais plutôt à être des personnes ressources capable d'orienter et d'accompagner.

➤ Le Partenariat

Ceci implique la mise en œuvre de deux formes de partenariat :

- Le partenariat Institutionnel : Le Pôle Prévention a la responsabilité de travailler en liaison avec les institutions concernées (Etat, Collectivités territoriales, CAF, Département, AS, associations...)
- Le Partenariat opérationnel : travail de réseau avec tous les acteurs de l'enfance, des champs médico-sociaux, et socio-éducatifs présents sur le territoire, voir sur les territoires limitrophes (collèges, écoles, associations sportives et culturelles....)

➤ Une pratique éducative avant tout

Travail d'équipe, créateur d'opportunités, de rencontres avec les enfants et les jeunes, le Pôle Prévention s'adresse donc à un public qui peut-être le plus souvent éloigné des dispositifs sociaux de droit commun.

La rencontre de l'enfant/jeune dans son milieu, le plus souvent la rue ou l'école, n'a alors de sens que si elle prend une dimension éducative.

La recherche de l'accord, le respect de la confidentialité et la capacité d'inventer des solutions nouvelles adaptées à chaque situation permettent d'instaurer une relation éducative durable.

Cependant compte tenu de la diversité des situations de marginalisation rencontrées sur le terrain, il est patent que des moyens très diversifiés d'intervention soient utilisés.

Mais prioritairement, les interventions sont éducatives et sociales, individuelles ou collectives (école, groupe de jeunes) auprès de personnes dont la situation sociale ou le mode de vie risque de les mettre en marge du système actuel.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Le Public est plus difficile à identifier aujourd'hui qu'il ne l'était à la création du Pôle Prévention. A l'époque il s'agissait surtout d'un public adolescents/jeunes adultes souvent organisés en bandes.

Aujourd'hui, dans la société actuelle, les équipes sont en présence d'une dégradation des relations sociales, à la fois diffuse ou de grande ampleur, qui concerne tant un public enfant qu'adolescent.

L'évolution sociétale et l'arrivée de nouvelles technologies, rendent la cellule familiale en constante évolution et adaptation, et certains parents peuvent se sentir dépassés.

Tous les enfants, jeunes et familles du Territoire collois sont concernés. Dans le milieu scolaire, un suivi est assuré dès l'entrée en maternelle, jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Par le biais du PIJ, des séjours adolescents, un accompagnement et une orientation sont possibles jusqu'à l'âge de 25 ans.

2- Les Objectifs :

La Charte va jouer un double rôle de Prévention éducative sur :

- Les comportements inadaptés et préoccupants, en provoquant la rencontre pour tenter de favoriser l'accompagnement et le suivi d'une relation éducative constructive et durable
- Les risques d'exclusion, en favorisant et en accompagnant les jeunes vers l'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à l'information, à la santé, à la culture et au sport.

Les objectifs du tissu partenarial seront les suivants :

- Poursuivre l'apprentissage de la citoyenneté en combattant le phénomène de violence
- Accompagner les jeunes dans les démarches liées à l'insertion sociale/professionnelle
- Accompagner les parents à mieux assurer leurs responsabilités d'autorité et d'éducation
- Appréhender auprès des élus et forces de l'ordre les problématiques liées à la Prévention de la délinquance
- Lutter contre les addictions
- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Améliorer l'information, la prise en charge et l'aide aux victimes

Cependant, les objectifs ne sont pas exhaustifs, et cette démarche spécifique de terrain, reste le point de départ des accompagnements sociaux éducatifs et peut s'adapter à n'importe quelle situation.

3- Les Moyens :

Le Pôle Prévention et les différents Partenaires vont solliciter notamment les dispositifs mis en œuvre et financés par l'état, par la CAF, par les associations...

Les animateurs prévention vont être le lien de la mise en réseau afin de gagner du temps dans les prises en charges qui peuvent administrativement traîner en longueur du fait de la multiplication des dossiers.

C'est cette implication des animateurs Prévention municipaux dans toutes les situations préoccupantes qui va permettre une prise en charge rapide et le déclenchement de dispositifs d'accompagnements.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Leur connaissance du terrain, des dispositifs, des partenaires va permettre d'agir sur le moment et non au bout de quelques mois voire d'années dans certains cas.

Le travail conjoint reste la force numéro une dans la mise en place des dispositifs éducatifs visant au bien-être des enfants, jeunes ou familles.

Il doit être un réflexe pour tous les partenaires opérationnels.

4- Les lieux d'échanges définis et cadrés légalement :

✓ **La Cellule de veille 12/25 ans**

Des réunions régulières organisées avec différents partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place, de cibler le public concerné et de suivre les actions en cours.

Elle concerne tous les jeunes « en difficulté » présents sur La Colle-sur-Loup et identifiés par les interventions sur le terrain grâce au partenariat entre les acteurs éducatifs suivants :

- Le Service Jeunesse de la commune
- Le Collège Yves KLEIN
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)
- L'Assistante sociale rattachée au territoire collois
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.).
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- Les instances de protection de la jeunesse
- La Mission locale

✓ **La Cellule de veille 3/11 ans**

Sur le même principe que la cellule de veille adolescente, les réunions avec les partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place et suivre les actions en cours.

Les partenaires éducatifs de cette cellule sont :

- Le Service Jeunesse de la commune.
- Les écoles maternelles et élémentaires du territoire
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.)
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie
- L'assistante sociale du secteur collois.

✓ **L'Espace Parents**

Créé en septembre 2022, l'ESPACE PARENTS, est un lieu de partage, qui accompagne les familles et les aide à résoudre les problèmes du quotidien comme les difficultés intrafamiliales, scolaires ou encore de mal-être.

L'EP, a pour mission d'apporter une aide aux familles qui ont des difficultés éducatives, relationnelles ou affectives.

Il propose :

- Des Conférences parentalité avec des professionnels
- Des Café Parents avec une thématique ou pas
- La mise en relation des familles et des professionnels, associations ou supports institutionnels
- Un soutien dans les litiges avec le corps enseignant et peut servir de médiateur

Toutes ces actions ne sont pas exhaustives le but étant de proposer aux enfants et à leurs parents un parcours éducatif adapté. Diverses associations, professionnels institutions accompagnent l'aide proposée.

Catalyseur des actions de Prévention, les animateurs Prévention interviennent dans toutes les cellules de veille qu'ils animent.

Leur présence sur le terrain en fait les premiers interlocuteurs à contacter car ils effectuent directement le suivi des informations aux personnes ou institutions concernées.

Ils sont les coordonnateurs de cette Charte de Prévention.

Ils devront à échéances courtes afin de renforcer le maillage partenarial être conviés à toutes les réunions éducatives au sein des structures scolaires.

✓ **Assistante Sociale du secteur collois**

Quatre missions principales relèvent de sa compétence :

- l'évaluation de la situation des intéressés
- le conseil et l'orientation des personnes en difficulté
- l'accompagnement des personnes sur la base d'un projet
- la participation au développement social local

Elle est l'interlocutrice privilégiée par le Pôle Prévention et aide les partenaires pour mettre en place les accompagnements socio-éducatifs et prises en charge multiples. Elle participe à toutes les cellules de veille, et se tient à disposition des partenaires pour tous renseignements.

Les échanges sont réguliers et riches avec les Animateurs du Pôle Prévention qui mettent à profit leur connaissance du terrain et des familles pour que l'AS mette en place un suivi adapté.

✓ **L'éducatrice de la CASA**

Ses missions sont de conseiller, informer et favoriser l'intégration sociale des jeunes identifiés de 16 à 25 ans. Elle élabore, met en œuvre en lien avec l'équipe pluridisciplinaire le projet individualisé du jeune. Elle est aussi un appui technique pour le Pôle Prévention dans la gestion des 3/15 ans, et travaille étroitement avec la Mission locale de Villeneuve Loubet.

Elle participe à la cellule de veille 12/25 ans.

Les animateurs orientent les jeunes en difficultés vers ce dispositif afin d'avoir un suivi personnalisé et adapté au jeune qui en a besoin.

✓ **La Mission locale de Villeneuve Loubet**

La Mission locale soutient les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Elle effectue des suivis réguliers avec les Animateurs Prévention lors des cellules de veille ou lors des temps d'échanges.

Elle est l'antenne administrative par excellence pour l'orientation professionnelle des jeunes du territoire collois.

✓ **Les forces de l'ordre : Gendarmerie et Police Municipale**

Dans le cadre de CLSPD et des cellules de veille, la généralisation des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie est un maillon important de la mise en œuvre du programme d'actions pour prévenir les violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et la délinquance.

Sur le territoire collois leur participation aux cellules de veille permet d'assurer et d'effectuer un suivi éducatif et une surveillance renforcée des jeunes et de leurs familles.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un service administratif dont les attributions sont nombreuses.

Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale. De plus il assure le suivi des enfants scolarisés à domicile.

Il est un partenaire privilégié dans l'accompagnement social et permet d'effectuer des prises en charge financières ponctuelles dans le cadre de dossiers d'aides.

Il effectue des retours réguliers auprès du Pôle Prévention afin de mettre en place des suivis éducatifs et sociaux adaptés à chaque famille.

En sens inverse, le Pôle Prévention se tourne régulièrement vers le CCAS pour des demandes financières d'accompagnement.

✓ **Les Ecoles maternelles, élémentaires Collège Yves Klein et l'éducation nationale, Département**

Même si les animateurs Prévention évoluent durant les temps périscolaires au contact des enfants, les enseignants et professeurs restent des personnes ressources essentielles dans les déclenchements et prise en charge éducatives des enfants.

Leur connaissance et le temps passé avec les enfants quotidiennement leur permettent de mettre en lumière des carences ou difficultés familiales et sociales.

Dès lors, il faut mettre en commun avec les animateurs les données recueillies qui ne déboucheront pas obligatoirement sur des mesures éducatives mais sur des accompagnements pouvant être ponctuels. Les animateurs et les enseignants doivent travailler en étroite collaboration afin de pouvoir agir dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

De plus, les animateurs ou la responsable du service jeunesse doivent participer aux réunions d'équipes éducatives ou conseils de discipline, au même titre que les ATSEM afin de pouvoir accompagner les enfants au mieux.

Cette participation va permettre aux équipes d'adapter la prise en charge de l'enfant en temps péri ou extrascolaire et renforcer l'aide proposée aux familles par le réseau partenarial qu'ils coordonnent.

De plus afin de renforcer cet accompagnement essentiel, cette Charte cadre aussi les interventions des animateurs Prévention dans le Collège Yves Klein.

Autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Collège par le Principal du Collège afin d'effectuer des suivis des jeunes, il convient de pérenniser cette action des animateurs de Prévention Colléens afin de mettre un cadre légal, pour que les animateurs puissent intervenir avec les jeunes mais aussi accompagner les équipes d'encadrement du Collège lors des interclasses et sorties comme appui pédagogique et éducatif, au besoin.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et améliorer le suivi des jeunes ayant un comportement inadapté, il est proposé par la Collectivité, l'intervention d'un animateur Prévention auprès de la famille et du jeune.

Lors de la procédure d'exclusion temporaire d'un élève, l'animateur Prévention sera présent afin de prendre contact avec l'élève et sa famille et proposer une prise en charge éducative partielle.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Dans ce cas, une convention sera signée entre le Collège, la famille, l'élève, la Responsable du Service Jeunesse et Monsieur Le Maire de La Colle-sur-Loup.

En cas d'acceptation, le collégien et son (ses) représentant(s) légal(aux) sera accueilli au Point Information Jeunesse, pour un premier entretien afin d'effectuer un bilan suite à l'exclusion.

Un suivi sera éventuellement déterminé en fonction du motif et (ou) de la durée de l'exclusion, avec l'adhésion du collégien et de sa famille à cette action éducative.

Le Pôle Prévention accompagne donc le Collège dans la mesure d'exclusion afin de construire avec le jeune un projet visant à éviter la récidive et le décrochage scolaire, voir l'engrenage de la prédélinquance dans certains cas.

Ce travail de partage est développé depuis 5 ans sur le Collège et le bilan effectué est un renforcement de la prise en charge et du suivi des jeunes.

Il permet aussi d'effectuer des retours et des échanges d'informations sur des situations potentielles d'harcèlement, de violences ou de difficultés scolaires, affectives et physiques.

Cette Charte rend effectif ce travail de partenariat éducatif et opérationnel qui permet de renforcer et mettre en place un cadre sécuritaire pour les jeunes.

✓ **Dys'Solutions France 06**

La création de l'Espace Parents a mis en lumière une carence de prise en charge et d'accompagnement des familles dans l'administratif et le suivi des dossiers des enfants à besoins particuliers.

Les animateurs Prévention se sont formés aux différents rouages de l'administration pour les montées de dossiers concernant les prises en charge des enfants à besoins particuliers (MDPH, dossier AESH, demande d'AEEH,...)

Dys Solutions France 06 reste le partenaire numéro un dans l'accompagnement des familles pour la prise en compte des particularités de leur enfant.

La Charte de Prévention permet aux enseignants des écoles d'informer les parents de la mise en place d'une cellule DYS-TDAH au sein du Pôle Parents, qui peut les accompagner dans la mise en place des PPMS, demandes d'aides recherches de professionnels....

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Annexe 2 :

Charte de déontologie et de partage de l'information

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, prise en ses articles 34 et 35 ;
VU le Code Pénal, pris en ses articles 226-5, 226-13 et 226-17 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

Les supports informatiques et tous documents fournis par le Coordinateur ou les partenaires du CLSPD, de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par les différents services restent la propriété du CLSPD.

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel, en application de l'article 226-13 du Code pénal.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, lesdits partenaires s'engagent à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

La Mairie de la Colle sur Loup et tous les partenaires s'engagent donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par leur personnel, c'est-à-dire notamment à :

- Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés par le Pôle prévention et utilisés par lesdits, à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution de leurs prestation, objet du présent contrat.
- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat.
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat.
- Prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.
- Les partenaires identifiés s'engagent, également, en fin de contrat, à procéder à la destruction de tous fichiers annuels ou informatisés stockant les informations saisies **OU** à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

A ce titre, les partenaires ne pourront sous-traiter l'exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché. Les supports d'informations qui lui seront remis devront être traités sur le territoire métropolitain.

Le coordinateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par les partenaires.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect de tout ce qui précède, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des articles 226-5 et 226-17 du Code pénal.

Le Coordinateur pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, en faveur des partenaires, en cas de violation du secret professionnel ou du non-respect des dispositions précitées.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Article 1 : cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 05 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance, il est mis en place une cellule de veille adolescente (12/25 ans) et une cellule de veille enfance (3/11 ans) sur le territoire de La Colle-sur-Loup.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des attributions du Maire en matière de Prévention de la délinquance (articles L2211-1 et L2211-4 du C.G.T.C.).

Article 2 : nature des informations échangées et protection de la confidentialité

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 2211-5 du C.G.C.T.), l'échange porte sur « les faits et informations à caractère confidentiel », mais à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal.

Ces faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre des groupes de travail ou d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ne peuvent être communiqués à des tiers.

Il appartient à chacun des membres de ce groupe de déterminer en conscience et au cas par cas si une information qu'il détient relève ou non du secret professionnel dont la révélation est sanctionnée par le code pénal.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations sûres.

Article 3 : Finalité de l'échange

Cet échange permet aux membres des groupes de signaler, dans le respect de l'article 2 ci-dessus, les situations difficiles, personnelles ou familiales dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une des institutions concernées.

Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée.

Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s).

Il convient de mettre en place une cohérence de fonctionnement entre les différents services municipaux afin que les interventions de prévention sur le terrain soit coordonnées et apportent des réponses adaptées à chaque situation.

Article 4 : Cadre de l'échange

L'échange des informations visées à l'article 2 est réalisé dans le cadre des réunions de la cellule de veille mis en place par la commune de la Colle-sur-Loup.

Ce groupe de travail assure le suivi et l'animation de la stratégie territoriale de prévention de l'enfance et, à cette fin, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention ou d'accompagnement des familles.

AR Prefecture

Article 5 : Composition des groupes thématiques

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Ce groupe de travail est constitué par le Maire de la Colle-sur-Loup. Les représentants élus de la Mairie de La Colle-sur-Loup en charge de la prévention sont invités à participer à la cellule de veille.

Chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des solutions aux problèmes exposés ; elle signe la charte pour adhésion.

A titre exceptionnel, les membres de la cellule de veille peuvent convier ponctuellement des personnes ou solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation.

Les personnes entendues à titre exceptionnel acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 6 : Nature de l'information pouvant être partagée

Les membres de la cellule de veille sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives, mais acceptent, dans le cadre de l'échange d'informations telles que définies à l'article 2 ci-dessus, au sein du groupe de travail de porter à la connaissance des autres membres du groupe les informations strictement nécessaires à leur intervention.

Les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales communiquées au cours des réunions des groupes de travail doivent être strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique et à la recherche de solutions.

Toute information non nécessaire à la compréhension ou la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Article 7 : Animation de la cellule de veille

La direction jeunesse est chargée de préparer les réunions et en fixe l'ordre du jour.

Elle rédige un compte rendu synthétique et anonyme.

La direction jeunesse et du pôle prévention prennent toutes les mesures de prudence qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers.

Article 8 : Obligation des membres

Chacun des membres de la cellule de veille a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Annexe 3 :

**Livret d'Accueil Jeunesse
pour les familles**

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Recu le 12/05/2023



Colfleur
sur-Loup

LE SERVICE JEUNESSE

LIVRET D'ACCUEIL JEUNESSE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023



unicef
pour chaque enfant



AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

EDITO du Maire :

Chers parents,

Les équipes du Service Jeunesse et Prévention inscrivent leurs actions éducatives en complémentarité de l'école et de la famille.

Les projets et activités développés durant les Accueils de Loisirs, durant les Séjours Adolescents ou avec Conseil Municipal des Jeunes, contribuent à développer le Vivre Ensemble, véritable enjeu de notre société.

Tout en respectant le rythme de vie des enfants, les équipes pédagogiques créent un environnement porteur afin que chaque jeune trouve sa place et développe sa citoyenneté.

J'ai souhaité que tous les accueils soient des espaces de réflexion, de discussion et d'apprentissage de la citoyenneté, afin de permettre aux enfants de s'exprimer et de devenir acteur de leur temps libre quel que soit leur âge et toujours dans un cadre ludique.

Ce temps libre prend alors une double dimension :

- ✓ L'une, récréative par la pratique d'activités de loisirs, l'accès à des espaces aménagés, des lieux d'accueil, d'information et de rencontre.
- ✓ L'autre, d'apprentissage de compétences sociales et d'épanouissement personnel.

La commune offre les services périscolaires et extrascolaire suivants :

- Accueil Collectif de Mineurs ACM
- Les Séjours Jeunes
- Le Conseil Municipal des Jeunes CMJ
- Le Point Information Jeunesse PIJ
- Le Pôle Prévention
- L'Espace Parents
- Les opérations Sac à dos

Les services Jeunesse et les différents projets développés vous sont présentés dans ce livret.

Des informations complémentaires peuvent également vous être apportées à tout moment par nos services.

Jean Bernard MION,
Maire de La Colle-sur-Loup,
Vice-Président de la CASA
Elodie POULAIN,
Conseillère Municipale,
Déléguée à la Jeunesse.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

SOMMAIRE .

- Les Accueils de Mineurs - ACM
- La Communication
- Les Séjours Jeunes
- Le Conseil Municipal des Jeunes – CMJ
- Le Point Information Jeunesse - PIJ
- Le Pôle Prévention
- L'Espace Parents
- Les opérations Sac-à-Dos
- Les projets majeurs développés à l'année

✓ LES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Deux accueils sont ouverts les mercredis en période scolaire et accueillent les enfants de 3 à 15 ans.

- ACM Brusquet : 56 places pour les enfants de 3 à 6 ans
- ACM Teisseire : 96 places pour les enfants de 6 à 15 ans.

✓ LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

Les Accueils fonctionnent durant les petites vacances d'Hiver, de Printemps, et d'Automne ainsi que durant la période estivale exception faite de la dernière semaine du mois d'août et des vacances de Noël.

Deux structures sont ouvertes :

- ACM maternelles
- ACM primaires/adolescents

✓ LE FONCTIONNEMENT

La journée d'un enfant en ACM est rythmée entre des activités et des temps de vie quotidienne. Ces deux temps ont autant d'importance l'un que l'autre .

Les animateurs sont les garants de cette alternance qui est adaptée aux besoins des enfants en fonction des âges. Les activités proposées sont choisies en fonction des capacités des enfants.

Avant chaque période périscolaire et extrascolaire, l'équipe d'animation fixe des objectifs pédagogiques en rapport avec ceux du Projet Educatif et met en œuvre les moyens de les atteindre.

Sur chaque période, des projets d'animation sont déclinés avec les enfants qui participent activement à l'organisation de leurs vacances. Les thèmes choisis permettent une déclinaison d'activités plus variées.

L'accueil des enfants est possible de 7h30 à 10h00. Un petit déjeuner est servi aux enfants.

Le soir, la sortie est prévue entre 16h30 et 18h00.

✓ L'INSCRIPTION**🔑 Modalités d'inscription le mercredi en semaine scolaire**

- Inscription à la journée.
- Inscription à la demi-journée matin ou après-midi (repas compris).

🔑 Modalités d'inscription pendant les vacances scolaires :

- Inscription à la semaine complète,
- Inscription 1 journée exceptionnelle.

AR Prefecture

✓ LES MINI-CAMPS :

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE

Les mini-camps organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs s'adressent uniquement aux adolescents âgés de 11 à 15 ans. L'inscription à l'A.C.M. est obligatoire. Ces mini-séjours sont organisés grâce à un travail éducatif réalisé tout au long de l'année.

Ils permettent à l'enfant de se responsabiliser, de se respecter et de partager les tâches quotidiennes. Ils favorisent la socialisation. C'est également l'occasion de se préparer à devenir plus autonome.

🔑 LA TARIFICATION A LA JOURNEE

Pour les enfants Collois

Prix Plancher : 3.71 €

Prix Plafond : 19.06 €

Pour les enfants de communes extérieures :

Prix plancher : 7.42 €

Prix plafond : 38.12 €

🔑 LA TARIFICATION A LA DEMI JOURNEE (mercredi période scolaire)

Pour les enfants Collois

Prix plancher : 2.47 €

Prix plafond : 12.71 €

Pour les enfants de communes extérieures :

Prix plancher : 4.94 €

Prix plafond : 25.42 €

Comme pour les temps périscolaires le dossier est à remplir en ligne sur le kiosque famille.

✓ CONTACTS

Le Service Inscriptions Jeunesse Scolaire situé en Mairie vous accueille aux horaires suivants :

Lundi 8h30-11h30

14h00-17h00

Mardi 8h30-11h30

Mercredi 8h30-11h30

13h30-17h00

Jeudi 8h30-11h30

Vendredi 8h30-11h30

Par téléphone au : 04.93.32.42.04.

Par mail : jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr

Géraldine ALCARAZ-BODY

Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire

gbody@mairie-lacollesurloup.fr

David DUMESNY

Responsable des équipes pédagogiques

ddumesny@mairie-lacollesurloup.fr

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023



~~L'implication des parents est indispensable~~ à l'épanouissement des enfants. Ce n'est qu'en instaurant un véritable relationnel de confiance entre les animateurs et les familles que ce parcours éducatif de l'enfant peut être cohérent.

Ce contact avec les familles est primordial. Il est effectué durant les temps d'accueil du matin et du soir.

Au début de chaque période d'accueil de loisirs, le projet éducatif et le projet pédagogique sont affichés afin que les parents puissent les consulter. Les plannings d'activités sont affichés et mis à jour régulièrement.

Toutes les informations liées au déroulement de la journée (horaires d'ouverture/fermeture, organisation de sorties ou d'activités spécifiques...) sont visibles sur le lieu d'accueil.

Les outils de communication (téléphone/SMS ou mail) sont également utilisés pour ces informations.

Par ailleurs, une page Facebook et Instagram « Espace Jeunesse La Colle-sur-Loup » ont été créées en Janvier 2021. Elles fonctionnent en groupe fermé.

Seuls les parents et les adolescents de la commune, ainsi que les partenaires éducatifs (les responsables d'animation jeunesse, les éducateurs spécialisés de la CASA...) peuvent avoir accès à cette page.

Deux administrateurs sont chargés de gérer et valider les publications (l'élue déléguée à la Jeunesse et un animateur du service).

Cet outil permet la diffusion de toutes les informations culturelles de la commune, du département ou autre.

On y retrouve également toutes les actions administratives, pédagogiques et de prévention communale ou départementale.

✓ CONTACTS

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr

Stéphane SANCHEZ
Responsable Prévention
ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr
06.45.85.39.98.



Ils sont organisés pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Les séjours de vacances collectifs sont des lieux éducatifs riches en découverte et d'apprentissage. Ils ont comme vocation de favoriser l'autonomie et la socialisation. Ces séjours durant lesquels les jeunes s'initient à de nouvelles activités permettent le dépaysement par la découverte d'un milieu naturel différent du sien: escalade, raft, surf, randonnée...

Les séjours visent également à l'évolution culturelle des jeunes.

La préparation d'un séjour s'effectue avec les jeunes, l'objectif étant de les rendre acteurs de leurs vacances.

Une réunion d'information est mise en place avant chaque départ, afin de présenter le séjour, l'ensemble de l'organisation (lieu, durée, activités, trousseau, vie quotidienne et les objectifs du séjour) et de répondre aux diverses questions des familles et des jeunes.

Les inscriptions se font au point d'information jeunesse, obligatoirement par l'un des deux parents.

Deux séjours sont organisés durant l'année à la montagne, au bord de mer, ou culturel :

- Un séjour pour les 14-17 ans et un autre pour les 12-14 ans.

Les animateurs doivent veiller à ce que les jeunes participent et s'impliquent dans tous les temps de la vie quotidienne (nettoyage et rangement des chambres, mise de table et débarrassage, participation aux veillées, gestion de leur matériel et argent de poche...).

L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs titulaires diplômés.

✓ CONTACTS

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr

Stéphane SANCHEZ
Responsable Prévention
ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr
06.45.85.39.98.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023



AR Prefecture

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 40 membres élus parmi les élèves de la classe de CM1 à la classe de terminale (17 ans). Ils sont élus pour deux années scolaires.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'échanges qui permet de :

- Favoriser l'expression, l'écoute et la prise de parole des jeunes.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté : notion des Droits et des Devoirs ;
- Participer activement à la vie locale et sociale de la commune.
- Développer une politique environnementale par et pour les jeunes.

Le C.M.J se réunit au minimum trois fois par an en cession de Conseil Municipal et mensuellement pour les commissions. La présidence est assurée par le Maire de la commune ou son représentant.

Il s'agit pour la jeunesse Colloise d'une première initiation à la démocratie.

✓ CONTACTS

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr

Stéphane SANCHEZ
Responsable Prévention
ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr
06.45.85.39.98.



Le Point Information Jeunesse a été mis en place en 2007 pour offrir aux jeunes de la commune un lieu d'écoute, de conseil et un espace d'information. Il dispose au sein de la structure d'accueil d'un local à usage spécifique. Il est ouvert au public à temps partiel et fonctionne toute l'année. Il est animé par le responsable du Pôle Prévention.

Le PIJ s'inscrit dans une volonté locale d'agir en direction des jeunes et fonctionne en relation avec l'ensemble des dispositifs locaux : Missions Locales, CIO, Pôle Emploi, etc...

- L'information est gratuite et accessible de manière égale à tous les jeunes.
- L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité.
- L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances...
- L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée. L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.
- L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets ou du parcours individuel du jeune.
- L'accueil et l'information sont assurés par des animateurs. Les agents sont soumis au secret professionnel et respectent l'anonymat du jeune. (P.J. : attestations sur l'honneur)

Le Point Information Jeunesse est stratégiquement situé au gymnase près du collège Yves Klein. Les actions menées sont considérées comme une mission de service public, définie et garantie par l'Etat.

✓ **CONTACTS**

Horaires d'accueil téléphonique et physique :

Le mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 11h30 et de 14h à 17h00
Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Fermeture le lundi

Stéphane SANCHEZ

Responsable Prévention

ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr

06.45.85.39.98.



Les animateurs jeunesse assurent une mission de prévention primaire et adolescente auprès de la jeunesse Colloise, ce qui permet la mise en place :

- D'une écoute et d'un dialogue actifs basés sur la confiance établie avec les jeunes,
- D'un soutien dans la réalisation des projets,
- D'une mise en relation avec un réseau de partenaires, professionnels et institutionnels

Stéphane SANCHEZ est responsable de ce Pôle et travaille conjointement avec David DUMESNY et Géraldine ALCARAZ sur la rencontre avec les familles ou le suivi éducatif.

✓ **LES PERMANENCES AU COLLEGE ET TRAVAIL DE RUE :**

Les animateurs assurent également une permanence à la sortie du collège Yves Klein, ainsi qu'un travail de rue pour être au plus près des jeunes.

Ils sont secondés par une éducatrice spécialisée de l'Unité Prévention Jeunesse de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis le lundi et le mercredi. Ils participent également à la cellule de veille organisée par le collège.

✓ **LA CELLULE DE VEILLE :**

Dans le cadre de la cellule de veille, des réunions régulières organisées avec différents partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place, de cibler le public concerné et de suivre les actions en cours.

Elle concerne tous les jeunes « en difficulté » présents sur La Colle-sur-Loup et identifiés par les interventions sur le terrain grâce au partenariat entre les acteurs éducatifs suivants :

- Le Service Jeunesse de la commune.
- Le Collège Yves KLEIN.
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA).
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.).
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie.
- Les instances de protection de la jeunesse.

✓ **PARTENARIAT**

Les animateurs Prévention travaillent conjointement avec les enseignants afin d'identifier et accompagner les familles en difficultés.

Ils sont secondés par l'assistante sociale de secteur.

Ce maillage éducatif permet de prendre en compte les besoins des enfants et des familles. Il est essentiel à la mise en place d'une aide ponctuelle sur le cours ou long terme, qu'elle soit financière éducative ou pédagogique.

Les familles peuvent librement faire appel au Pôle Prévention

✓ **CONTACTS**

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr
06.66.63.58.75.

Stéphane SANCHEZ
Responsable Prévention
ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr
06.45.85.39.98.

ET SI ON PARLAIT

TU ES :
UN(E) JEUNE COLLOIS(SE)

VIENS NOUS VOIR :
À LA SORTIE DU COLLÈGE
AU POINT INFORMATION
JEUNESSE
OU APPELLE-NOUS

ON PEUT PARLER DE :
HARCELEMENT
ADDICTIONS
MAL-ÊTRE
CONFIANCE
DIFFICULTÉS SCOLAIRES
& FAMILIALES



STÉPHANE



DAVID



CHRISTOPHE



MARIA

POINT INFORMATION JEUNESSE
ESPACE JEUNES
167 chemin de l'Escours
06480 La Colle-sur-Loup
Tél. : 04 93 24 68 36 / 06 45 85 39 98
Horaires :
mardi / jeudi / vendredi de 10h à 11h30
et de 13h30 à 18h / mercredi de 13h à 18h



COMMUNAUTÉ
D'INNOVATION
SOPHIA ANTIPOLIS



Face à l'évolution de la société, l'arrivée de nouvelles technologies, en tant que parent, il est possible de se sentir dépassé.

Créé en septembre 2022, l'ESPACE PARENTS, est un lieu de partage, qui accompagne les familles et les aide à résoudre les problèmes du quotidien comme les difficultés intrafamiliales, scolaires ou encore de mal-être.

L'EP, a pour mission d'apporter une aide aux familles qui ont des difficultés éducatives, relationnelles ou affectives.

Il propose :

- Des Conférences parentalité avec des professionnels
- Des Café Parents avec une thématique ou pas
- La mise en relation des familles et des professionnels, associations ou supports institutionnels
- Un soutien dans les litiges avec le corps enseignant et peut servir de médiateur

Toutes ces actions ne sont pas exhaustives le but étant de proposer aux enfants et à leurs parents un parcours éducatif adapté.

Diverses associations, professionnels institutions accompagnent l'aide proposée.

✓ **CONTACTS**

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr
06.66.63.58.75.



Le Pôle Prévention de la collectivité accompagne les familles ayant des difficultés éducatives, financières ou liées au Handicap.

Les parents d'enfants à besoins spécifiques se sentent parfois submergés par la complexité des démarches à accomplir pour la prise en charge des troubles de leur enfant.

Ils mettent plusieurs mois à obtenir des rendez-vous et ont des difficultés à remplir les dossiers MDPH.

Beaucoup de familles se sentent peu ou pas aidées et abandonnent l'idée de la prise en charge médicale ou financière. Les structures, les spécialistes, les hôpitaux de jour, les assistantes sociales ou travailleurs sociaux de la CAF sont submergés par les demandes.

Toutes les familles ne peuvent être accompagnées, et faute d'aide, mettent fin aux démarches, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements dans la prise en charge de leur enfant dans le cadre scolaire par exemple.

La cellule DYS a été créée en janvier 2022, au sein du Pôle Prévention, et met en relation tous les acteurs des dossier MDPH.

✓ LES OBJECTIFS

Les objectifs sont multiples et visent à accompagner les familles dans les rouages administratifs :

- Apporter des éclaircissements sur les différents partenaires sociaux et financiers
- Mettre en relation les familles et les spécialistes du Handicap
- Accompagner les familles dans la création des dossiers de première intention puis dans les recours si besoin face à la MDPH.

✓ LE FONCTIONNEMENT

La Cellule DYS, permet aux familles de demander un accompagnement administratif, une écoute, l'orientation vers des spécialistes implantés sur la commune ou aux alentours afin de les guider dans les « rouages » administratifs en lien direct avec la MDPH.

Cette cellule d'accompagnement est constituée de :

- Une équipe d'animateurs et de prévention, agents permanents de la Collectivité qui travaillent au quotidien avec les enfants et les jeunes. Elle est responsable du suivi du projet, et identifie par le biais des structures de loisirs ou scolaires les familles pouvant être accompagnées.
- L'assistante sociale du secteur de la Colle-sur-Loup,
- Deux parents bénévoles qui interviennent régulièrement pour aider à la montée des prises en charge. Ces parents sont une aide précieuse car ils parlent d'expérience aux familles, étant eux aussi passés par les mêmes difficultés pour leurs enfants.

✓ CONTACTS

Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollesurloup.fr 06.66.63.58.75



Dispositif dédié aux jeunes de 16 à 25 ans, Sac Ados permet à des groupes de 1 à 6 jeunes de partir en vacances en France et en Europe de manière autonome.

Cette opération est encadrée par la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, les structures Jeunesse partenaires et l'association Vacances Ouvertes.

La Caf des Alpes-Maritimes fournit à chaque jeune un « Pack Sac Ados » comprenant une bourse individuelle d'aide au départ de 150 € pour les départs en France et de 250 € pour les départs en Europe.

Les départs en France sont accessibles pour les jeunes de 16 à 25 ans, contrairement aux départs en Europe accessibles aux majeurs uniquement (18-25 ans).

L'objectif est de faire partir en priorité les jeunes les plus éloignés des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou ayant besoin d'un accompagnement technique et financier pour réaliser un premier départ autonome.

Le dossier Sac Ados est un dossier unique, rédigé par le ou les jeunes qui construisent leur projet de départ du début à la fin.

En plus de favoriser l'accès aux vacances des 16-25 ans, l'Opération Sac Ados a donc pour objectif d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet, de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires autour du droit aux vacances pour tous. Enfin, l'Opération Sac Ados c'est surtout l'acquisition par les jeunes d'une méthodologie (définition, montage et réalisation d'un projet de vacances).

Trois projets par an en moyenne sont ainsi organisés par les jeunes. Les destinations et les objets sont divers et variés :

- Concert rock en Bretagne.
- Visite culturelle de Paris.
- Vacances à Hossegor, en Corse...
- Séjour de ski à Isola 2000.

✓ CONTACTS

Horaires d'accueil téléphonique et physique :

Le mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 11h30 et de 14h à 17h00

Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermeture le lundi

Stéphane SANCHEZ

Responsable Prévention

ssanchez@mairie-lacollesurloup.fr 06.45.85.39.98.



AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023



✓ **ALIMENTATION DURABLE :**

Les marchés publics ont été établis de manière à cibler les fournisseurs susceptibles de fournir des produits d'origine française et régionale. Aujourd'hui, la loi permet d'exiger des qualités, des labels, des zones géographiques de production ou d'approvisionnement. Les prochains marchés profiteront de cette évolution.

Il est privilégié au maximum l'achat de produits bruts qui sont directement transformés à la cuisine centrale.

Les produits de notre région sont favorisés, parfois limitrophes et locaux lorsque la production le permet. Chaque année, la part de produits BIO est augmentée (légumes et fruits frais, laitages, céréales, légumineuses).

✓ **LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :**

Ce projet répond à une volonté de la collectivité de réduire le gaspillage alimentaire. Il est innovant pour la commune. Il fait suite à une volonté de se réapproprier l'alimentation des enfants de la commune, projet qui a commencé par l'ouverture d'une cuisine centrale en liaison chaude en gestion directe (utilisation uniquement de produits bruts).

Dès 2014, le constat d'un gaspillage alimentaire inacceptable a été fait ainsi que la nécessité d'en identifier avec précision les causes. Des actions correctives adaptées ont donc été mises en place.

La diététicienne assure la coordination de ce projet : synthèse, rédaction et diffusions d'informations. Des actions éducatives sont menées auprès des différentes équipes (animateurs et personnel technique).

L'objectif de ce projet est de réduire le gaspillage alimentaire en impliquant tous les intervenants : enfants, enseignants, animateurs, équipe technique et cuisine. Ainsi, avec les économies réalisées, l'achat de produits bios est favorisé.

✓ **LE TRI DES DECHETS :**

En parallèle du projet concernant le gaspillage alimentaire, des bacs de tris ont été installés sur chaque site d'école.

✓ **L'EAU :**

L'eau non consommée est réutilisée pour l'arrosage des fleurs et des arbustes autour des écoles.

✓ **LE COMPOSTAGE :**

Le compostage devient une action prioritaire bien que plus compliqué dans sa mise en œuvre.

Cela implique un changement d'habitude important pour les agents et induit un nouveau mode de fonctionnement.

La première problématique a été le choix des sites pour l'installation des bacs à compost et la seconde, la formation des agents et des enfants.

Le projet « Objectif zéro plastique » a été développé durant tous les temps de l'enfant, scolaire, péri, extrascolaire. Son but est de faire prendre conscience aux enfants de l'intérêt de lutter contre la pollution plastique.

En janvier 2019, le projet « Objectif Zéro Plastique » a vu le jour, rencontrant quasiment les mêmes problématiques que pour les sites de compostage, à savoir un changement important des habitudes de chacun et un manque de connaissance concernant ce sujet. La formation a donc été indispensable.

Durant les temps périscolaires et extrascolaires, les enfants ont été associés et ont drainé une nouvelle dynamique. En effet, les plus motivés des écoles Pierre Teisseire, Daniel Pennac et Noël Lanza ont créé des productions manuelles dans le but de sensibiliser le public adulte aux méfaits du plastique.

A noter que sur ces établissements, ces petits projets ont été réalisés à partir des idées des enfants. L'animateur les a simplement accompagnés dans leur démarche.

Sur la cuisine centrale la suppression du plastique a débuté en 2017 :

- Remplacement des petites bouteilles en plastique par des gourdes.
- Suppression des sacs en plastique, remplacés lors des pique-niques par des contenants.
- Suppression de toutes les barquettes en plastique à dessert et de réchauffage.
- Suppression des tabliers plastiques jetables
- Achat de vaisselle de secours biodégradable ou compostable (Carton, bois ou bambou).
Remplacement des verres en polypropylène au fur et à mesure par du verre et les brocs par de l'inox.

✓ **Charte région sud – « sud zéro déchet plastique »**

Par délibération en date du 20 décembre 2019, la collectivité s'est engagée auprès de la région Sud à des actions volontaristes de réductions des déchets plastique, en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire. En effet, chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée, ce qui en fait l'une des mers les plus polluée au monde. La collectivité associe évidemment les enfants des écoles à ce projet ambitieux et complémentaire à celui qu'elle mène déjà.

✓ **ESPACES SANS TABAC :**

Le tabac étant un pollueur des espaces dédiés aux enfants, une convention a été signée entre la collectivité et le comité départemental des Alpes Maritimes de la Ligue contre le cancer. Ce partenariat a permis d'interdire la consommation de tabac au skate-Park et dans les espaces de jeux d'extérieur, ainsi qu'aux abords des écoles.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05
Reçu le 12/05/2023



Dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, la commune a engagé une réflexion sur ses pratiques éducatives. L'approfondissement des actions menées a permis d'établir des axes de travail et des projets à développer.

La collectivité va orienter son développement éducatif autour de cinq axes :

Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire :

- Création d'un Projet de territoire
- Mise en place d'un Comité de Pilotage
- Création de commissions par thématiques
- Identification des partenaires et travail conjoint sur les objectifs

Les partenaires : Les directeurs des écoles ; du principal du collège ; les parents d'élèves ; les représentants des associations de jeunesse, sportives et culturelles, des services communaux, le représentant de l'UNICEF, les élus CMJ

Un projet a été rédigé par le Service Jeunesse. Il servira de base au travail des différents acteurs de la commune et sera amené à évoluer régulièrement.

Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents :

- Mise en place d'un travail conjoint animateurs, éducateurs petite enfance et enseignants
- Conférence Parentalité
- Proposer aux parents de venir réaliser des activités avec leurs enfants en s'appuyant sur ce que les professionnels proposent déjà aux enfants au sein de la structure lors des temps d'accueil.
- Création du Pôle Espace Parents

Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons :

- Travail autour de l'anniversaire des Droits des Enfants (CIDE)
- Investissement du CMJ dans la journée de la Femme
- Modifications des Projets éducatifs et Pédagogiques
- Formation continue des équipes pédagogiques

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux jeunes et aux enfants.

- Groupe de paroles durant le périscolaire et l'extrascolaire avec les animateurs Prévention
- Communication Positive
- La cellule de Prévention
- Formation des équipes pédagogiques
- Création d'une charte de partenariat Education Nationale et Pôle Prévention pour un travail en partenariat au plus proche des enfants et des jeunes
- Boîte anti Harcèlement du CMJ
- Le pôle Prévention intervient dans les écoles
- Interventions lors de conflits
- Présentation et interventions auprès des familles

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023

Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville.

- *LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES*
- Création et mise en place de la Fête de la Jeunesse et de la Solidarité
- Projet Solidaire avec le CCAS et la Banque Alimentaire
- Projet Terres de Jeux
- Active ta Terre



AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_17-DE
Reçu le 12/05/2023